

GRATTEPANCHE

Le Conseil Municipal

vous présente ses

meilleurs vœux

pour l'année 2015



I.P.N.S.

Décembre 2014

N° 43



L'édito du maire

Grattepanchois et Grattepanchoises,

Je tiens tout d'abord à vous exprimer ma profonde reconnaissance pour la confiance que vous m'avez apportée, ponctuée d'un score exceptionnel dès le premier tour des élections municipales. J'ai une pensée particulière pour celles et ceux qui ont insisté afin que je poursuive un nouveau mandat alors même que je voulais arrêter. Le résultat acquis me conforte et me motive davantage. Au cours des six années à venir, je m'efforcerai, avec la nouvelle équipe, de porter les projets à leur terme et, les dotations de l'Etat diminuant et les charges augmentant, nous essaierons ensemble de trouver de nouvelles recettes et d'éventuelles économies.

S'il faut tirer un bilan des précédents mandats, j'estime que la gestion de notre Commune est saine, réfléchie, calculée et rigoureuse. Sans aucun risque, mais au contraire toujours en profitant de réelles opportunités, nous avons accompli de nombreuses réalisations. Bien évidemment, il reste beaucoup à faire, surtout celles dont nous ne maîtrisons pas intégralement la compétence et qui prennent ainsi beaucoup plus de temps administrativement et prioritairement.

De nouvelles réformes en toute hâte et c'est autant de perturbations qui frappent les petites collectivités locales auxquelles nous n'échappons pas ! Le Syndicat Intercommunal Scolaire subit de plein fouet celle des rythmes scolaires. L'organisation du planning consacré aux activités périscolaires relève d'un travail ardu et le coût engendré n'est pas minime. Malgré l'aide substantielle de l'Etat, le SISCO devra veiller à limiter ses dépenses et à trouver à coût moindre des animations pour nos enfants. Je ne suis pas du tout rassuré lorsque son président évoque sans cesse la levée de l'impôt par les Communes adhérentes pour en assurer le financement, solution exclusive beaucoup trop facile à adopter.

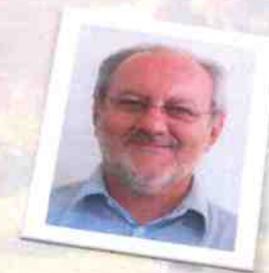
C'était annoncé, faute de combattants, la dissolution du Comité des Fêtes était inéluctable. Il convient évidemment de remercier chaleureusement tous les bénévoles qui ont œuvré en son sein depuis sa création afin de garantir à la population des animations diverses et variées. Cette perte est préjudiciable et il est regrettable que les appels pour renforcer l'équipe en place aient été vains. Désormais, il appartient à la Commune d'assurer le service minimum ! Vous désirez maintenir ou organiser des manifestations, vous pouvez, sans être élus, travailler aux côtés des membres du Conseil. N'hésitez pas à nous rejoindre !

L'année 2015 verra démarrer d'autres projets, des débats passionnants et il y aura encore du pain sur la planche et sur le fonds.

Il me reste à vous conseiller la lecture de ce bulletin que nous avons eu plaisir à concocter (et dont je sais que vous êtes nombreux à être friands). Je vous souhaite, ainsi que le Conseil Municipal et le secrétaire de mairie, de joyeuses fêtes de fin d'année, ainsi que plein de bonheur, tout en prenant soin de votre santé.

Votre Maire dévoué

Maurice NAVARRE



La vie de la commune

Naissances

- VASSEUR AUCAGOS Marceau	Amiens	12/03/2014
- CAUDRON Théo	Amiens	20/05/2014
- EGGENSPIELER Jules	Amiens	28/05/2014
- BERNARD Célestine	Amiens	01/09/2014
- DEROUBAIX Lana	Amiens	03/10/2014
- PLATEL Gabin	Amiens	30/10/2014
- DUFOUR Tristan	Amiens	18/11/2014

Mariages

- LEROUGE Arnaud et FACQUEUR Annie		03/05/2014
- BERNARD Thaddée et DAUPHIN Anne		07/06/2014
- DÉMARQUET Kévin et BÉNARD Dorothee		16/08/2014
- ROUSSEL Fabien et MASSET Elise		13/09/2014

Décès

- CARRÉ Geneviève	Amiens	08/04/2014
- DEVISME Francis	Roye	29/04/2014
- GÉLON Charlette	Grattepanche	30/07/2014

Secrétariat de Mairie

Permanences : lundi et le jeudi (de 17 H.30 à 19 H.)
 Tél. 03.22.42.08.18 Fax 03.22.42.09.10
 Messagerie : grattepanche.mairie@free.fr
 Site Internet : <http://www.grattepanche-mairie.fr>

Urbanisme

P.C.

- PLATEL Julien
- CLAISSÉ Julien
- HERMANT Bruno
- SOMMERMONT Xavier
- BOIVIN-NAVARRÉ B. et V.

D.P.

- SAS Latitudes (POCHOLLE M-M.)

Extension Habitation
 Combles et fenêtres
 Porte-fenêtre
 Extension Habitation
 Construction Habitation

Division parcellaire

GRATTEPANCHE

Maurice Navarre bien réélu

Comptes Rendus
 Avril 2014

La liste conduite par Maurice Navarre, qui se présentait pour la 4^e fois, a été élue au premier tour. Un véritable plébiscite.

Commune discrète de la métropole amiénoise, qui poursuit son petit bonhomme de chemin sans tapage, Grattepanche est la commune au sud-est d'Amiens où le maire et son conseil ont été élus (ou réélus) avec une moyenne 78,83 % des voix. A trois voix près, Maurice Navarre faisait le grand chelem. Plébiscité par 87,19% des inscrits, il réalise le score de 97,73 % sur sa personne. Peut-être un record de France à Grattepanche ? « Pour un quatrième mandat, être réélu avec un tel pourcentage ! n'en revient-il pas. Non seulement je dois rendre un hommage à nos électeurs, mais je me vois aussi motivé davantage pour poursuivre », souligne l' élu.



Le maire plébiscité, M. Navarre, entouré de ses deux adjoints.

Bruno Bardet et Nathalie Jabelin, adjoints

On se souvient que c'est sur insistance des habitants et des élus que Maurice Navarre était reparti à la tête de la liste Agissons ensemble. « Par vos votes, vous avez approuvé le bilan du mandat précédent, vous avez opté pour une extension de garantie : à savoir, une gestion rigoureuse, une transparence totale sur la fiscalité et la maîtrise de l'urbanisme qui préserve le caractère rural de notre cadre de vie ».

Lors de l'élection du maire et des adjoints devant une salle bien remplie, Maurice Navarre a laissé à Régis Sommermont le doyen d'âge, le soin de présider l'élection du maire. Retrouvant son siège, le maire a fait procéder à l'élection des adjoints, toujours au nombre de deux. Brunot Bardet est élu premier adjoint, délégué aux travaux et à l'urbanisme, Nathalie Jabelin devient la deuxième adjointe, déléguée à la vie au village et aux affaires scolaires.

Les autres membres du conseil municipal sont: Hyacinthe Carré, Betty Roger, Jean-François Sommermont, Nicolas Groux, Béatrice Saint-Solieux, Maxime Désiré, Régis Sommermont et Cédric Dufour. Un tel succès mérite bien que l'on trinque. Maurice Navarre a invité la population « au verre de l'amitié qu'ont le plaisir de vous offrir vos adjoints et votre maire ». C'est ça aussi la clarification et la transparence des comptes.

De notre correspondant
 JEAN YIMEUX

Mairie Synd. Scol. Com. Fêtes Aspeg Ecole MAIRIE DE GRATTEPANCHE Maire : NAVARRÉ Maurice 11 Rue de l'Eglise 80680 GRATTEPANCHE Tél. 03.22.42.08.18	Mairie Synd. Scol. Com. Fêtes Aspeg Ecole SYNDICAT SCOLAIRE Secrétariat 11 Rue de l'Eglise 80680 GRATTEPANCHE Tél. 03.22.89.73.38 (le matin)
Mairie Synd. Scol. Com. Fêtes Aspeg Ecole ECOLE FRANÇOIS Virginie 35 Rue de l'Eglise 80680 GRATTEPANCHE Tél. 03.22.42.05.18	Mairie Synd. Scol. Com. Fêtes Aspeg Ecole ASPEG ROGER Betty 460 Rue de Saint-Sauflieu 80680 GRATTEPANCHE Tél. 03.22.42.04.34

Libellés	Résultat Fin N-1	Réalisé N	R. à R.	Totaux N	Totaux N et N-1
FONCTIONNEMENT					
Dépenses	-	143 977.81		143 977.81	143 977.81
Recettes	60 965.31	156 875.99		156 875.99	217 841.30
Résultat	60 965.31	12 898.18		12 898.18	73 863.49
INVESTISSEMENT					
Dépenses	-	55 224.16		55 224.16	55 224.16
Recettes	18 108.05	37 024.88		37 024.88	55 132.93
Résultat	18 108.05	- 18 199.28		- 18 199.28	- 91.23
RESULTAT	79 073.36	- 5 301.10		- 5 301.10	73 772.26

Compte Administratif

ANNEE = N	Résultat N-1	Vir. en inv. N	Résultat N	Clôture N	R. à R.	Solde R.à R. N	Affect.Report N+1
FONCTIONNEMENT	60 965.31	-	12 898.18	73 863.49		-	73 863.49
INVESTISSEMENT	18 108.05		- 18 199.28	- 91.23		-	- 91.23
TOTAL	79 073.36	-	- 5 301.10	73 772.26		-	73 772.26

Compte de Gestion

COMPTE ADMINISTRATIF

2013



SECTION DE FONCTIONNEMENT

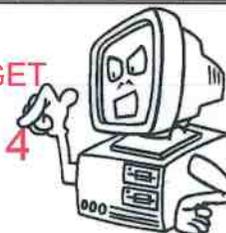
DEPENSES

Charges à caractère général	72 400
Charges de personnel	12 300
Atténuation de produits	6 300
Autres dépenses de gestion courante	87 900
Charges financières et charges except.	3 700
Virement à la section d'investissement	41 601
TOTAL	224 201

RECETTES

Produits des services	72 400
Impôts et taxes	80 468
Dotations, subventions et participations	53 861
Autres produits de gestion courante et produits except.	4 200
Résultat reporté	73 772
TOTAL	224 201

BUDGET
2014



SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Programmes (Travaux et acquisitions)	65 600
Restes à Réaliser	/
Résultat reporté	/
Remb. Emprunts	7 800
TOTAL	73 400

RECETTES

Subventions	8 000
Dotations	1 092
Emprunt	30 000
Restes à Réaliser	/
Affectation du résultat	18 108
Virement de la section de fonctionnement	16 200
TOTAL	73 400

Elections

Inscription sur la liste électorale

Sont électeurs tous les Français et Françaises majeurs, jouissant de leurs droits civils et politiques et n'étant dans aucun cas d'incapacité prévu par la Loi.

L'inscription sur la liste électorale est obligatoire pour participer aux différents scrutins. Rappelons que la date limite d'inscription est le 31 décembre de l'année en cours. Il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année mais vous ne pouvez voter qu'à partir du 1^{er} mars de l'année suivante (après la révision annuelle des listes électorales)

Si vous déménagez dans une autre commune, il convient de s'inscrire sur la liste électorale de sa nouvelle commune en procédant aux mêmes formalités que pour une première inscription.



Où s'inscrire ?

- Soit à la mairie de son domicile (ou de sa résidence : dans ce dernier cas, il faut y résider de manière effective et continue depuis au moins 6 mois)
- Soit à la mairie d'une commune dans laquelle on est assujéti aux impôts locaux depuis au moins 5 ans
- Soit à la mairie de la commune où l'on est assujéti à résidence en tant que fonctionnaire public.

Le Conseil Municipal



Le 23 mars 2014, les 183 votants de la Commune (sur 232 inscrits) ont élu au 1^{er} tour, les Membres du Conseil Municipal qui, lors de sa 2^{ème} réunion (la 1^{ère} étant consacrée à l'élection du Maire, NAVARRE Maurice et ses 2 adjoints, BARDET Bruno et JABELIN Nathalie) a formé les Commissions locales chargées de gérer la vie du village...

ELECTION MUNICIPALE 2014

Inscrits : 232 Votants : 183 Exprimés : 176		
Nom du candidat		Nb. de voix
- BARDET Bruno		143
- CARRE Hyacinthe		158
- DESIRE Maxime		144
- DUFOUR Cédric		151
- GROUX Nicolas		144
- JABELIN Nathalie		151
- NAVARRE Maurice		172
- ROGER Betty		163
- SAINT-SOLIEUX Béatrice		156
- SOMMERMONT Jean-François		157
- SOMMERMONT Régis		149

Elections municipales

Le 23 mars 2014, vous vous êtes exprimés en faveur de l'unique liste proposée « Agissons ensemble » avec une forte majorité. Cette nouvelle équipe s'est engagée à gérer rigoureusement le budget communal avec une transparence sur la fiscalité locale, à œuvrer exclusivement et en faveur de l'intérêt public, à être à l'écoute de l'ensemble de la population, à maîtriser le développement urbain tout en préservant le caractère rural de notre village, à soutenir et aider les associations qui constituent les acteurs de la vie locale, à s'efforcer de maintenir ce lien social indispensable qu'est notre école, à améliorer le cadre de vie, à préserver notre environnement et notre patrimoine, à représenter et défendre notre commune au sein des Syndicats Intercommunaux.



Voici un extrait du discours lu, à l'issue de l'installation du nouveau conseil municipal présidée par M. SOMMERMONT Régis au bénéfice de l'âge, par le maire :

« Chères concitoyennes, chers concitoyens, mes colistiers et moi-même tenons à vous remercier pour le plébiscite témoigné en notre faveur lors du premier tour des élections municipales. Nous avons recueilli une moyenne de 87,19% des suffrages exprimés, pareil score est difficile à trouver parmi les résultats des communes rurales.

Un taux de participation à 78,83 %, très convenable, nous incite à excuser ce soir les abstentionnistes qui, empêchés à cause de problème de santé, n'ont pu se déplacer. Pour leur participation active durant les six dernières années ou plus encore, nous remercions les Conseillers qui, pour des raisons qui leur sont personnelles, ont choisi de ne pas se représenter. Merci aussi aux familles des élus qui acceptent d'être par moment délaissées au profit de la collectivité.

Vous avez, par vos votes, approuvé le bilan du mandat précédent, bilan que nous n'avons pas utilisé lors de notre discrète campagne, tellement nous sommes déjà impliqués dans de futurs et importants dossiers. Vous avez donc, il nous semble, pour une extension de garantie que proposait notre liste. Notre équipe s'est engagée pour le respect des objectifs essentiels pour mener à bien la mission qu'incombe à conseil municipal honnête et dynamique.

Tout sera effectué afin que notre commune bénéficie des avantages qu'elle peut obtenir et ainsi réaliser des projets utiles et pérennes. Nous essaierons de trouver de nouvelles recettes et de nombreuses idées, ensemble et avec vous, nous le pourrons !

A défaut de liesse à l'occasion de la libération de notre village, il nous reste à trinquer autour du verre de l'amitié. Merci encore pour la confiance que vous nous accordez ! » Maurice NAVARRE

Les Syndicats Intercommunaux

• SIVOM de Boves :

Délégués titulaires :
- M. NAVARRE Maurice
- M. BARDET Bruno
Délégué suppléant :
- M. SOMMERMONT Régis

• SIVU du Sud Amiénois :

Délégués titulaires :
- M^{me} ROGER Betty
- M^{me} JABELIN Nathalie
Délégué suppléant :
- M^{me} SAINT-SOLIEUX Béatrice

• AMIENS METROPOLE :

Délégué titulaire :
- M. NAVARRE Maurice
Délégué suppléant :
- M. BARDET Bruno

• Syndicat Scolaire :

Délégués titulaires :
- M. NAVARRE Maurice
- M^{me} JABELIN Nathalie
- M. GROUX Nicolas

• SISA du Sud Amiénois :

Délégués titulaires :
- M^{me} JABELIN Nathalie
- M^{me} SAINT-SOLIEUX Béatrice
Délégué suppléant :
- M^{me} ROGER Betty

• FDE 80 :

Délégués titulaires :
- M. BARDET Bruno
- M. CARRE Hyacinthe
Délégués suppléants :
- M. SOMMERMONT Jean-François
- M. GROUX Nicolas



Commission des Travaux

La Commission « Travaux » est composée de 9 membres. Celle-ci choisit les priorités des travaux à réaliser et les soumet au Conseil Municipal.
Pour 2014, voici les projets :

- Un devis a été accepté par le Conseil Municipal afin d'alimenter en eau le cimetière
- La plateforme située en bout du cimetière sera égalisée et clôturée
- Les ronciers du talus en contrebas du « Tour de Ville » ont été taillés par un professionnel
- Un devis pour l'entretien annuel du « Tour de Ville » par le C.A.T. est à l'étude
- Un nettoyage (débroussaillage, abattage...) a été réalisé par des bénévoles.



Merci aux Membres de la Commission ainsi qu'à Marie-Jo SOMMERMONT, Natacha DUFOUR, Jean-Baptiste NICAISE qui, pendant cette journée, ont participé activement au nettoyage.

- Le démontage du bâtiment et le nettoyage du terrain ont été effectués par l'entreprise VASSEUR
- Pour l'école : Installation d'une alarme ainsi que la pose de lambris dans le couloir, travaux réalisés par Francis GOURGUECHON
- Des devis sont en cours pour la réparation de la toiture de l'école, de la mairie, de la cuisine de la Salle des Fêtes et la toiture de l'église
- En ce qui concerne les nuisances dues au bruit lors des locations de la Salle des Fêtes, des études acoustiques sont à l'étude par le CAUE
- Des travaux d'entretien des lignes électriques qui alimentent le village ont été réalisés par ERDF. Des groupes ont été installés dans le village pour prendre le relais provisoirement.



Journée « Fleurissement »

Une matinée « fleurissement » a eu lieu le 3 mai 2014 ; elle a permis de nettoyer et fleurir tous les sites. 16 bénévoles ont répondu présents. Je les remercie.



Chemins ruraux : Une journée « craie »

Sur les conseils de MM. SOMMERMONT Régis et Jean-François, nous avons organisé une réunion avec les exploitants agricoles afin de définir les chemins les plus abîmés et elle en est suivie par une matinée craie le samedi 14 juin 2014. Cette matinée a permis aux exploitants agricoles de venir avec leurs matériels (5 tractopelles et 3 tracteurs avec remorques) afin d'étaler dans tous les trous et les ornières, la craie (offerte par l'entreprise DE COLNET) ou le ballast (acheté par la Commune)

Merci à Messieurs BERTRAND Thomas (absent excusé mais qui nous a livré de la craie), CORNIQUET Guillaume, CORSYN Jean-Pierre, GLORIEUX Jean-François, GOES Jean-Noël, GUIDÉ Frédéric, VASSEUR David, VASSEUR Dominique, VAN GOETHEM Jean-Charles, Arnaud et Rodolphe d'avoir participé à cette journée « craie ».



Bruno BARDET

Infos locales

UTILISATION SALLE DES FÊTES

Une plainte a été déposée en mairie par les proches riverains pour nuisances sonores. Le Conseil Municipal a de suite fait appel au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement dans l'optique d'un isolement phonique. Dans son rapport, l'architecte en charge du dossier précise que les seules solutions adaptables sont celles qui pourraient avoir trait à l'isolement acoustique intérieur des locaux. Afin d'être les plus efficaces possibles, ces dispositions pourraient avoir une incidence significative sur le volume disponible, sans toutefois apporter de solution à une source première du bruit qui est celle liée aux personnes extérieures au volume de la salle. En conclusion, il préconise de déplacer la Salle des Fêtes sur le Terrain de Sport en réhabilitant la halle existante. Un vaste chantier qui méritera débat et qui devra s'étaler sur une longue durée !

Les riverains doivent s'armer de patience, mais il est bon de rappeler que les utilisateurs doivent respecter, en bon citoyen, les règles consignées désormais sur le contrat de location. Il n'est pas difficile pour le locataire de rappeler à leurs convives d'éviter de parler trop fort à l'extérieur, d'éviter les coups de klaxon et d'assurer la quiétude des riverains en fermant portes et fenêtres.

Nous rappelons que le coût de la location est modeste, soit 70 € tout compris pour une première location, et qu'à ce prix, les utilisateurs doivent préserver cette opportunité et éviter également de faire des remarques désobligeantes notamment sur la propreté des locaux. A noter les sous-locations sont interdites et que vous êtes seuls responsables en cas de problème ; la Mairie ne connaît exclusivement que les signataires de la convention ! Il est à noter que la limitation de la location aux habitants était destinée justement à réduire les locations en faveur de la tranquillité des riverains.



Photo prise lors du mariage de M. et M^{me} LEROUGE Arnaud et Annie

Quelques photos représentatives de l'utilisation de la Salle des Fêtes en 2014



8 mai



Repas de chasse



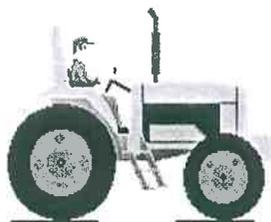
11 novembre



VENTE D'UN IMMEUBLE COMMUNAL

Suite à un courrier adressé en mairie par les locataires du logement communal situé au 1 rue du Haut, faisant part de leur intention de racheter l'immeuble qu'ils occupent dans le cas où le Conseil Municipal déciderait de le vendre, une estimation par le Service des Domaines a été diligentée. Lors de sa séance du 10 avril 2014, le Conseil Municipal, après en avoir débattu, a proposé, compte tenu des travaux à réaliser et afin de ne pas pénaliser les locataires au terme du bail, de céder la propriété au prix en valeur occupé et estimé au plus bas soit 72 000 € avec pour contrainte aux acquéreurs de démolir à leur charge la dépendance servant de garage et de remise pour ainsi limiter la clôture afin d'améliorer la visibilité et de créer un trottoir plus large, soit au prix de 75 000 € si la démolition précitée demeure à la charge de la commune. La transaction est actuellement en cours.

BROYEUR D'ACCOTEMENT



Héritière d'un tracteur légué par le Comité des Fêtes, la Commune a acheté un broyeur d'accotement afin d'optimiser les tâches accomplies et réaliser ainsi des économies en matière de prestations. Le conducteur préposé, M. SOMMERMONT Jean-François, manie désormais le broyeur avec efficacité. Rappelons qu'il exécute cette fonction gracieusement !



EAUX PLUVIALES

Amiens Métropole a engagé une étude afin d'établir le schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales propre à notre commune. Elle a pour objectifs d'établir un diagnostic de ruissellement, de définir un programme d'aménagement permettant de résoudre les dysfonctionnements ainsi identifiés et de proposer des orientations en termes de maîtrise des eaux pluviales.

Le cabinet Merlin en charge du dossier a rencontré le Maire et son Adjoint pour parcourir le village, de recenser les avaloirs et dresser l'inventaire des problèmes existants. Les problèmes suivants ont été signalés : installation du puits d'infiltration non réalisée et déversement dans la cour de M. VASSEUR Jérôme dans la Rue de l'Eglise, emprise de terrain abandonnée pour la Rue de Saint-Sauflieu, procédé à retenir pour l'extension de la Rue du Haut et stagnation des eaux boueuses sur la route d'Estrées. Le rapport devrait être présenté et soumis à enquête publique fin 2015.



MOYENNE TENSION

Le remplacement du poste moyenne tension implanté sur le pylône à côté de l'abribus effectué par ERDF a occasionné pour les habitants quelques gênes occasionnées par les petites coupures de courant liées au transfert sur groupes électrogènes. Un nouveau poste est installé en façade du domaine communal et plus éloigné de l'abribus.



Le 11 Novembre

La commémoration de l'armistice du 11 novembre revêtait, particulièrement cette année, un caractère solennel marqué par la présence de nombreux enfants de l'école du village. Merci aux pompiers de Saint-Sauflieu qui ont répondu, comme chaque année, à notre invitation.



Après le discours officiel et l'appel aux Morts, les enfants ont chanté la Marseillaise. Puis, une gerbe a été déposée devant le Monument avant la minute de silence. Les enfants ont ensuite interprété une chanson de Jacques Higelin : "La Croisade des enfants" et lu des textes étudiés en classe à propos des "Poilus", notamment sur la vie d'Albert Thireau, décédé en 1918 et enterré à Grattepanche...



M. le Maire a remercié les enfants et Virginie, leur enseignante ; il a convié les personnes présentes à rejoindre la Salle des Fêtes pour le traditionnel vin d'honneur, remarquant au passage que cette journée restera dans la mémoire collective des habitants de Grattepanche !

Le centenaire de la Grande Guerre 14-18 a débuté cette année avec un premier temps fort lors de la commémoration du 11 novembre, marqué par l'implication des enfants de l'école et de leur enseignante qui ont repris a capella et sans fausse note, notre hymne national « La Marseillaise ». Cela faisait plusieurs dizaines d'années qu'un tel hommage n'avait été rendu en l'honneur des victimes de cette guerre atroce.



Avec la participation des enfants de l'école et de leur enseignante Virginie FRANÇOIS, la cérémonie du 11 novembre a réuni plus de participants que d'habitude, à la grande joie de son maire Maurice NAVARRE. Les enfants ont chanté la « Marseillaise » et rendu un hommage émouvant aux Grattepanchois décédés lors de la Première Guerre Mondiale. Pour finir, ils ont interprété la « Croisade des enfants », un magnifique texte de Jacques HIGELIN.

Jean VIMEUX (Courrier Picard)

La lecture des lettres retraçant le sort des poilus et la vie d'Albert THIREAU enterré en notre cimetière a été très émouvante. Sa tombe sera restaurée à l'occasion de l'aménagement du cimetière.

La superbe chanson « La croisade des enfants » reprise par les écoliers a clôturé la cérémonie devant le Monument aux Morts.

Félicitations à l'assistance particulièrement nombreuse et qui malgré tout a respecté un silence très remarquable lors de la cérémonie.



LA CROISADE DES ENFANTS

Pourra-t-on un jour vivre sur la Terre
 Sans colère, sans mépris
 Sans chercher ailleurs qu'au fond de son cœur
 La réponse au mystère de la vie
 Dans le ventre de l'univers
 Des milliards d'étoiles
 Naissent et meurent à chaque instant
 Où l'homme apprend la guerre à ses enfants

Refrain

J' suis trop p'tit pour me prendre au sérieux
 Trop sérieux pour faire le jeu des grands
 Assez grand pour affronter la vie
 Trop petit pour être malheureux
 Verra-t-on enfin les êtres humains
 Rire aux larmes de leurs peurs
 Enterrer les armes, écouter leur cœur
 Qui se bat, qui se bat pour la vie

Refrain

[Trop petit pour les grands
 Assez grand pour la vie]

Refrain

Jacques HIGELIN



Le repas des Aînés

- ◆ Kir
- ◆ Coquille Saint-Jacques
- ◆ Filet mignon sauce morilles
- ◆ Trou picard
- ◆ Assortiment de légumes
- ◆ Salade / fromage
- ◆ Gâteau au chocolat crème anglaise
- ◆ Café

*Le repas a été préparé par le traiteur
"AU GOUT DU JOUR"
93 Avenue Louis Blanc
80000 AMIENS
03.22.43.85.96*

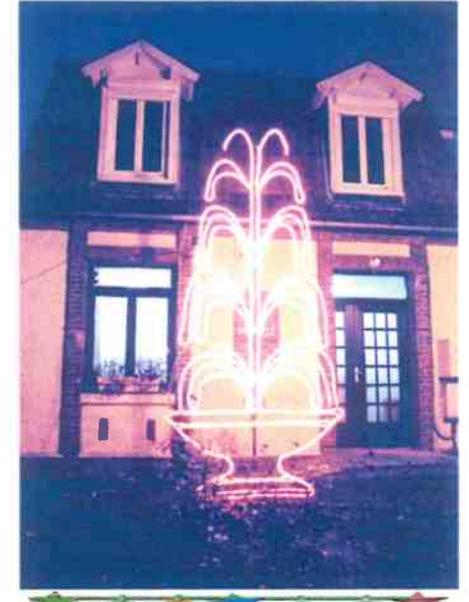


Peu de personnes du village présentes en 2014, pour assister au repas du 23 novembre organisé par le C.C.A.S. de Grattepanche ; sa responsable déléguée, Nathalie JABELIN, avait pourtant pris le relais pour cette manifestation en l'honneur des Aînés.

Une trentaine de personnes a passé un bon moment de convivialité et de bonne humeur ! Et le repas était à la hauteur des attentes.

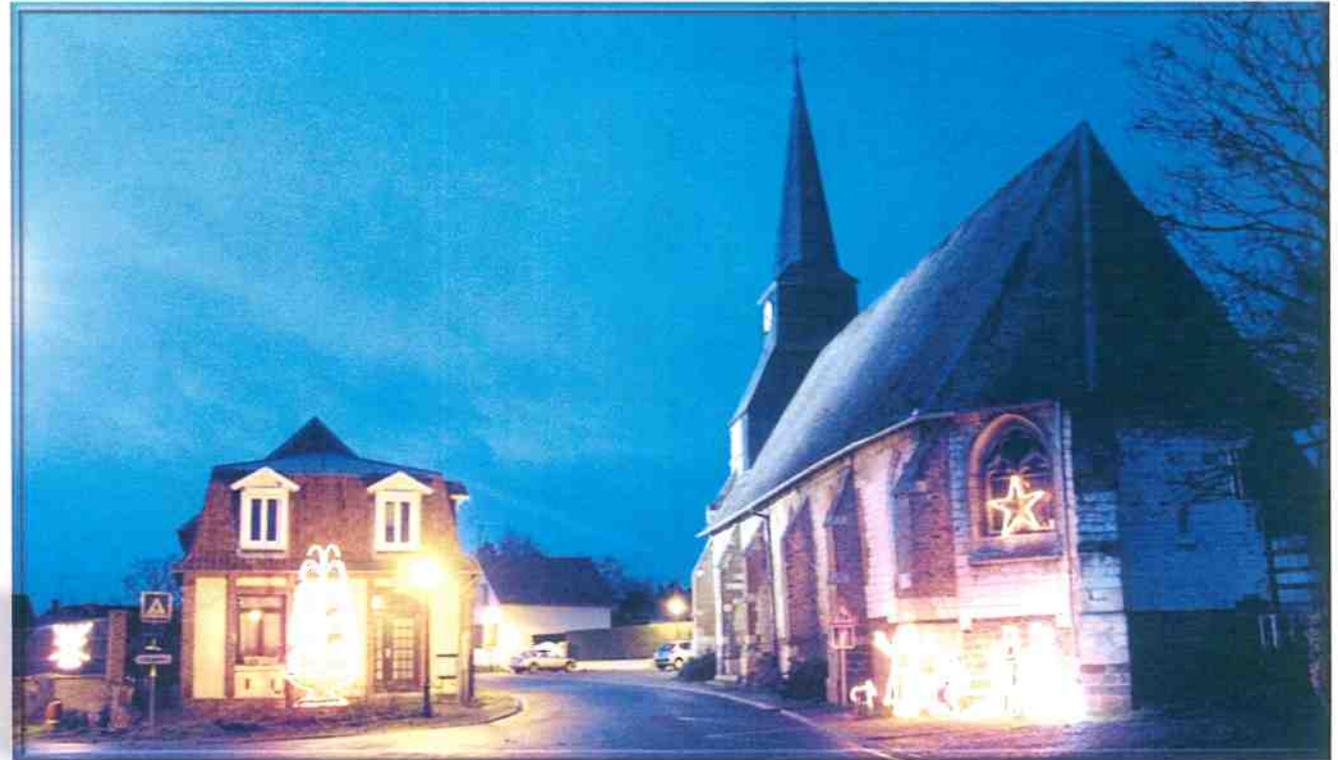
Crèche, fontaine et étoiles s'illuminent...

Noël est proche !



Après les tests positifs réalisés la veille, en bons électriciens, Denis NAVARRE, le concepteur, Jean-Paul LEFEBVRE et Bernard BOIVIN ont installé, le samedi 6 décembre (en travaillant toute la journée), la crèche illuminée, les ornements aux vitraux de l'église, la fontaine devant la mairie et une grande étoile qui constelle la clôture de la petite cour de l'école, pour le bonheur des enfants, mais aussi des plus grands ! Des signes annonciateurs des fêtes de fin d'année.

Remercions les installateurs bénévoles !



Le Père Noël était au rendez-vous...

Le 20 décembre, quelques Conseillers Municipaux ont organisé une fête de Noël pour les enfants... Rendez-vous à la Salle des Fêtes à 15 H. Au programme, animation, distribution de cadeaux et de friandises par le Père Noël en personne. Le chocolat chaud et les mandarines ont fait l'unanimité pour finir cet après-midi récréatif...



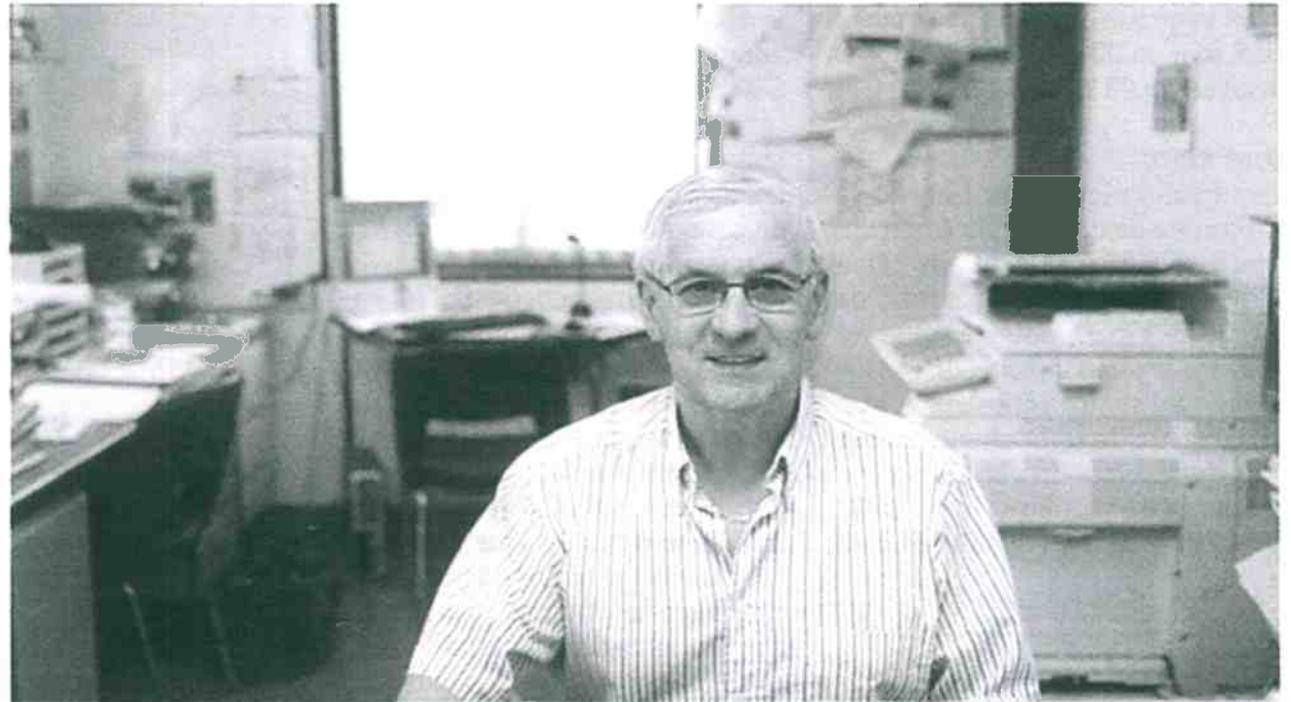
Le Père Noël a entendu les enfants qui réclamaient sa visite! La distribution des cadeaux offerts par la Municipalité a commencé...
Un grand merci aux bénévoles qui ont réussi cette fête de Noël !

« Grattepanche, le nom me faisait marrer »

JDA
Avril 2014

Secrétaire de mairie et ancien instituteur, Francis Gourguechon continue son action auprès des Grattepanchois. Mais une autre passion l'anime : l'informatique.

« Maurice, je t'ai préparé la délib' pour les commissions communales. Regarde bien si je n'ai pas oublié quelqu'un. » Dans le bureau de Grattepanche, on sent une belle complicité entre le maire, Maurice Navarre, et le secrétaire, Francis Gourguechon. Ils entament leur quatrième mandat ensemble. « C'est aussi mon quatrième maire, plaisante Francis. J'en ai usé quatre. » Secrétaire, Francis l'est depuis 1971. Jeune instituteur, il demande « par boutade » un poste à Grattepanche : « Le nom me faisait marrer. Mon deuxième choix était Frettecuisse ! ». Bingo, Francis y est catapulté. Il y restera trente-quatre ans en tant qu'instituteur et secrétaire de mairie, « un statut abandonné en 1983 », explique-t-il. Aujourd'hui, il travaille dans son ancienne maison de fonction, accolée à l'école et devenue secrétariat. Quatorze heures par semaine. Même s'il « ne les compte pas, ses heures », comme dit Maurice. « Je gère comme je veux et le boulot est fait. J'aime participer à la vie du village », confirme l'intéressé. Mais Francis a aussi une passion bien à lui : l'informatique. Le site de Grattepanche ? Une somme impensable pour une si petite commune. « Dès 1989, nous étions équipés, se souvient-il. C'était l'époque de l'Amstrad PC 15-12 et nous avions une imprimante matricielle A3, qui faisait un bruit terrible. » Le geek avant



Pour Francis, ancien instituteur, actuel secrétaire de mairie et féru d'informatique, « une journée sans créer est une journée de perdue ».

l'heure, formé grâce au Plan informatique pour tous (lancé en 1985) a alors conçu des programmes pour la cantine, la garderie... Aujourd'hui, la commune, en wi-fi, dispose de 22 ordis. Quant au site, créé par Francis en 2005 après son départ en retraite, on y trouve de tout.

Des jeux, des liens utiles, des archives à foison. Et même des peintures. Dont une faite par une amie : « On y voit ma maison actuelle, l'école et la mairie. C'est toute ma vie ! » sourit-il. Une vie de Grattepanchois pas comme les autres.

Jean-Christophe Fouquet

Comité des Fêtes de GRATTEPANCHE



C'est avec tristesse et une grande déception que les Membres du Bureau ont décidé lors de l'Assemblée Générale du 18 avril 2014 de démissionner et de dissoudre le Comité des Fêtes.

Après 6 années d'activité et devant le faible nombre de participants pour nous aider à trouver de nouvelles idées afin d'améliorer les soirées ou festivités, la décision a été prise, non sans regret, mais à l'unanimité, de ne plus continuer à animer le village.

Nous avons été surpris lors de notre assemblée générale que personne n'ait souhaité prendre le relai pour nous remplacer afin que la vie au village ne s'éteigne pas.

Nous avons aussi, suite à cette dissolution, fait don à la Commune d'un tracteur et d'une remorque qui nous appartenaient ; ils pourront bien sûr, être utilisés par les différentes commissions.

Bruno BARDET



Amiens Santé et l'animation, un soin à part entière !

Le Service de Soins Infirmiers à Domicile « Amiens Santé » a fêté cette année son 30^{ème} anniversaire et également son 10^{ème} anniversaire en matière d'animation à laquelle il se consacre activement en vue du bien être de ses patients et des participants qu'il accueille !

Le groupe s'étoffe, les séances animées par un binôme dynamique sont toujours plus riches chaque année et la recherche de nouveaux partenaires marque la volonté d'Amiens Santé à développer ces actions dont l'objectif premier est de préserver le lien social.

Rétrospective sur l'année 2014

Les temps forts de cette année ont concerné la mise en place d'activités nouvelles liées au développement de partenariats, notamment avec le Centre culturel Jacques Tati d'Amiens, qui nous accueille depuis plusieurs années maintenant et avec qui nous avons déployé des « ateliers modelage » à raison d'une séance par trimestre, reconduits en 2015.

Un atelier de « **gym sur chaise** » a été initié avec l'association « S.I.E.L. Bleu » pour le plaisir des participants et qui sera également renouvelé en 2015.

Enfin, le partenariat avec l'EHPAD de La Neuville se renforce ; toute son équipe nous a chaleureusement conviés à une célèbre « **guinguette** » qui a fait le bonheur de tous et à son **marché de Noël** très fréquenté auquel Amiens Santé a participé le 13 décembre!

« **Les sorties** » ont été, comme l'an passé, très intenses... Deux sorties à la mer (Saint Valéry sur Somme) ont comblé nos fidèles adeptes ; la météo ensoleillée était au rendez-vous, comme en témoignent les photos ci-dessous ! Nous avons également découvert le jardin des plantes d'Amiens sous un soleil de plomb durant notre été indien... et bien d'autres choses !



Saint Valéry sur Somme
Juin 2014
De très jolis souvenirs...



Comité des Fêtes de GRATTEPANCHE



C'est avec tristesse et une grande déception que les Membres du Bureau ont décidé lors de l'Assemblée Générale du 18 avril 2014 de démissionner et de dissoudre le Comité des Fêtes.

Après 6 années d'activité et devant le faible nombre de participants pour nous aider à trouver de nouvelles idées afin d'améliorer les soirées ou festivités, la décision a été prise, non sans regret, mais à l'unanimité, de ne plus continuer à animer le village.

Nous avons été surpris lors de notre assemblée générale que personne n'ait souhaité prendre le relai pour nous remplacer afin que la vie au village ne s'éteigne pas.

Nous avons aussi, suite à cette dissolution, fait don à la Commune d'un tracteur et d'une remorque qui nous appartenaient ; ils pourront bien sûr, être utilisés par les différentes commissions.

Bruno BARDET



Amiens Santé et l'animation, un soin à part entière !

Le Service de Soins Infirmiers à Domicile « Amiens Santé » a fêté cette année son 30^{ème} anniversaire et également son 10^{ème} anniversaire en matière d'animation à laquelle il se consacre activement en vue du bien être de ses patients et des participants qu'il accueille !

Le groupe s'étoffe, les séances animées par un binôme dynamique sont toujours plus riches chaque année et la recherche de nouveaux partenaires marque la volonté d'Amiens Santé à développer ces actions dont l'objectif premier est de préserver le lien social.

Rétrospective sur l'année 2014

Les temps forts de cette année ont concerné la mise en place d'activités nouvelles liées au développement de partenariats, notamment avec le Centre culturel Jacques Tati d'Amiens, qui nous accueille depuis plusieurs années maintenant et avec qui nous avons déployé des « ateliers modelage » à raison d'une séance par trimestre, reconduits en 2015.

Un atelier de « **gym sur chaise** » a été initié avec l'association « S.I.E.L. Bleu » pour le plaisir des participants et qui sera également renouvelé en 2015.

Enfin, le partenariat avec l'EHPAD de La Neuville se renforce ; toute son équipe nous a chaleureusement conviés à une célèbre « **guinguette** » qui a fait le bonheur de tous et à son **marché de Noël** très fréquenté auquel Amiens Santé a participé le 13 décembre!

« **Les sorties** » ont été, comme l'an passé, très intenses... Deux sorties à la mer (Saint Valéry sur Somme) ont comblé nos fidèles adeptes ; la météo ensoleillée était au rendez-vous, comme en témoignent les photos ci-dessous ! Nous avons également découvert le jardin des plantes d'Amiens sous un soleil de plomb durant notre été indien... et bien d'autres choses !





Le jardin des plantes - Septembre



Notre
groupe de
fidèles au
centre
culturel
Jacques
Tati !



Une œuvre réalisée en atelier Modelage...
Merci, Gilberte, pour ce clin d'œil !

« **Les activités** » variées et toujours plus riches les unes que les autres, ont su enchanter tous les participants ! Il y en a pour tous les goûts... L'incontournable loto, la peinture sur verre, les activités autour des fêtes à célébrer, l'atelier modelage, les jeux de société : cartes, « Dessinez, c'est gagné », mots croisés et quizz en tous genres ! Des échanges, de l'entraide et de beaux moments partagés dans la bonne humeur !

La célébration du 30^{ème} anniversaire d'Amiens Santé en Avril, dans la joie et la convivialité !



Toute l'équipe d'Amiens Santé et les participants de l'animation vous souhaitent d'excellentes fêtes de fin d'année et une très belle année 2015 !

La Société de Chasse

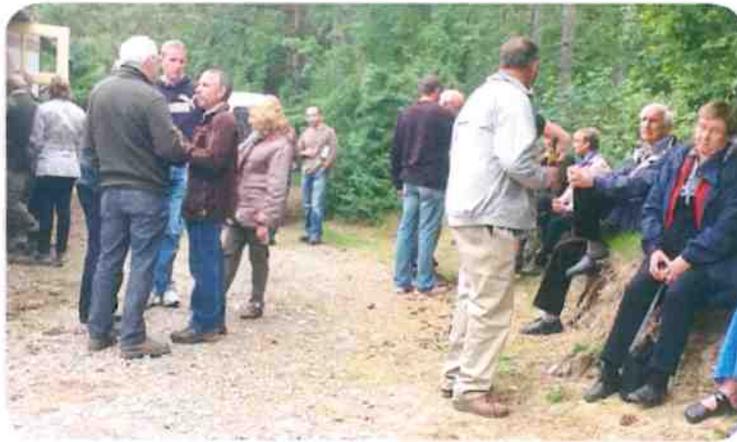
Le jour de l'ouverture, 34 chasseurs se sont donné rendez-vous place de l'église pour parcourir le territoire communal. Deux jeunes de 16 ans, Rodolphe SOMMERMONT et Alban NICAISE, fraîchement dotés de leur permis, les ont rejoints début novembre. 18 d'entre eux résident sur la commune.

Pour la saison 2014-2015, la composition du bureau est la suivante : Jean-Louis VASSEUR, Président, Jean-François SOMMERMONT, Vice-Président, Chantal PORTIER, Secrétaire, ainsi que Bruno BARDET, Alain BETTE, Maxime DÉSIRÉ, Alain DUACHEUX, Jean-Michel SOMMERMONT, Philippe SOMMERMONT, Régis SOMMERMONT et Xavier SOMMERMONT, membres.

Le 1^{er} juin, l'organisation d'un ball-trap fut une réussite d'autant que le soleil était au rendez-vous.

Au mois d'août, une chasse d'été a permis d'éliminer trois renards. Cette espèce est de plus en plus visible aux abords du village.

Le repas traditionnel du cochon a eu lieu à la Salle des Fêtes le 9 novembre.



Le repas de chasse

Le 9 novembre 2014, la Société de Chasse organisait son traditionnel "repas du cochon". Après la matinée de chasse, tout le monde s'est retrouvé à la Salle des Fêtes ; plus de 80 personnes s'étaient inscrites pour un repas convivial et copieux...





Opération



Accueillir les chauves-souris
dans les bâtiments et les jardins



L'ASPEG

Association de sauvegarde du Patrimoine et de l'Environnement Grattepanchois

A l'initiative du Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie une vingtaine de personnes se sont réunis le vendredi 22 août dans la Salle des Fêtes de Grattepanche.



Nous avons visionné un diaporama sur les chauves-souris et nous avons pu apprendre beaucoup de choses sur ces animaux, au fur et à mesure du visionnage chacun a pu poser ses questions, telles que : « les chauves-souris se prennent-elles dans les cheveux ? » Bien sûr, ceci est totalement faux, ce sont des histoires très lointaines qui continuent à hanter les esprits.



Les chauves-souris ont élu domicile dans « le fort » de Grattepanche et font l'objet d'une intention particulière de la part du Conservatoire des Sites Naturels de Picardie. Elles sont régulièrement répertoriées et comptabilisées par cet organisme.

Après ce petit débat, l'assemblée est partie sur la route d'Oresmaux faire le « tour de ville » pour arriver à la mare et retour à la Salle des Fêtes. Pendant cette ballade nous avons pu écouter et voir grâce à l'appareil à ultrasons les chauves-souris notamment les « murins », ils sortent à la tombée de la nuit à la recherche de moustiques.

Les chauves-souris sont protégées et chacun peut participer à sa façon à la sauvegarde des espèces de notre région. Si vous avez des granges inoccupées et que ces mammifères ont trouvé refuge dans ces bâtiments, n'hésitez pas à contacter PICARDIE NATURE au [03.62.72.22.50](tel:03.62.72.22.50), vous pourrez alors signer une convention de partenariat avec cet organisme.



Vous trouverez ci-contre la plaquette vous donnant toutes les informations nécessaires.

Betty ROGER (Présidente de l'ASPEG)

Pourquoi protéger les chauves-souris dans les bâtiments et les jardins ?

A l'heure actuelle, pratiquement toutes les espèces de chauves-souris européennes ont régressé. Espèces protégées, ces fragiles petits mammifères sont pourtant rarement pris en compte lors des travaux de rénovation des bâtiments et d'entretien des jardins. La présence de ces animaux très discrets étant souvent ignorée, leurs gîtes peuvent être involontairement détruits.



Pipistrelles communes



Petits rhinolophes en hibernation dans une cove

Qu'est-ce que le refuge ?

Pour aider les chauves-souris, la SFPEM et ses partenaires en région proposent aux propriétaires privés et aux communes de créer un « Refuge pour les chauves-souris ». Conçu autour d'un guide de bonnes pratiques lors de l'entretien des bâtiments ou des espaces naturels, il s'agit d'un engagement moral entre deux parties : votre structure régionale spécialisée dans la protection des chauves-souris (liste sur www.sfepm.org) et un propriétaire public ou privé soucieux de la préservation de son patrimoine naturel.

La création d'un refuge repose sur deux documents :

1. La convention, qui peut être destinée soit aux collectivités territoriales soit aux particuliers et associations, à signer par la structure locale responsable

de l'opération et le propriétaire. Les engagements des deux parties y figurent ainsi que des propositions complémentaires pour aller plus loin dans l'accueil des chauves-souris.



Oreillards dans un grenier

Comment ?

Préserver les chauves-souris dans les bâtiments ou les jardins, c'est :

- Réaliser les travaux en dehors des périodes où les chauves-souris sont présentes,
- Utiliser des produits non toxiques pour le traitement des charpentes,
- Créer ou conserver quelques disjointements dans les murs ou sous les ponts,
- Préserver l'accès aux combles et aux caves.



Noctule commune gisant dans un trou d'arbre

Rénover ne s'oppose pas à protéger

Pérennité des édifices et présence des chauves-souris sont conciliables sans forcément entraîner un surcoût pour le propriétaire.

2. Le guide technique « Accueillir des chauves-souris dans le bâti et les jardins » qui expose les mœurs des chauves-souris ainsi que les précautions à prendre pour les conserver dans les bâtiments et espaces naturels. Des fiches techniques présentent comment reconnaître les différentes espèces, quand réaliser les travaux, comment créer un accès adapté aux chauves-souris ou leur ménager des interstices favorables...



Ouverture pour les chauves-souris dans une toiture

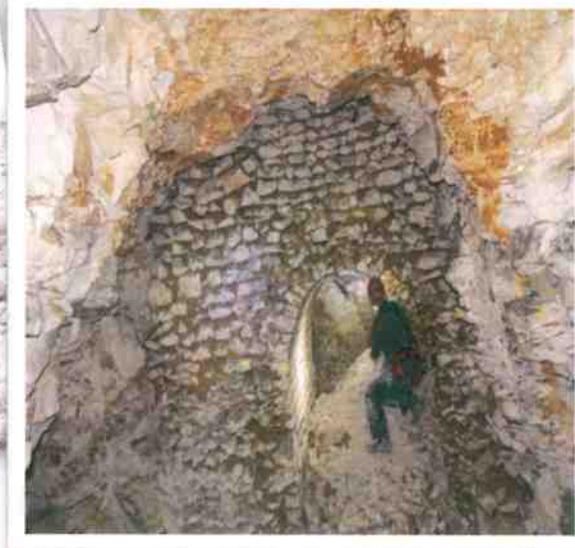
Aux engagements évoqués précédemment peuvent s'ajouter des mesures pour aller encore plus loin, comme par exemple :

- Installer des nichoirs artificiels,
- Sensibiliser le voisinage,
- Encourager le maintien des haies et prairies,
- Limiter l'emploi des pesticides.



Grand rhinolophe sortant de son gîte

L'ASPEG



Le Conservatoire des Sites en rappel dans les entrailles des souterrains. spéléologues se sont consacrés à l'éboulement afin de dégager cette zone. Le futur plan de gestion prévoit l'aménagement de la deuxième entrée et une nouvelle visite sur une journée complète devrait avoir lieu ultérieurement. Avis aux amateurs !

a organisé le 25 septembre, avec le concours de l'équipe du GIEOS, une descente Si de nombreuses photos ont pu être prises, le temps a cruellement manqué. Les un accès à l'autre partie. Force est de constater qu'un réel danger existe autour de

La visite guidée de l'église organisée lors des journées du patrimoine n'a pas connu le succès puisqu'aucune personne ne s'est déplacée.



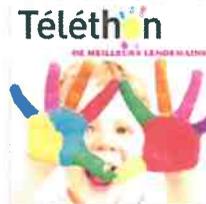
L'AFM-Téléthon est une association de parents et de malades qui mène un combat sans relâche contre des maladies génétiques, rares et lourdement invalidantes. Le Téléthon, c'est un élan populaire unique au monde par son ampleur. Il donne à l'association AFM-Téléthon les moyens de mener son combat contre la maladie. Chaque premier week-end de décembre, il rassemble 5 millions de Français, 200 000 bénévoles et 70 partenaires nationaux mobilisant plus de 300 000 salariés dans toute la France, y compris en outre-mer.



Dans le cadre du Téléthon, les enfants fréquentant l'école de Grattepanche ont tenu à participer au bénéfice de l'Association, en courant sur le terrain de sport... En effet, chaque enfant "rapportait" 2 € et les enfants ont bien participé. Mme Virginie FRANÇOIS, la maîtresse, a remis la somme de 45 € (dont un don de 5 €) à M. GALTIER, l'organisateur de cette manifestation populaire !



Parents et grands-parents ont été sollicités pour encadrer les élèves.



Après l'effort, le réconfort ! De retour en classe, Francis avait préparé un chocolat bien chaud qui a été servi avec des parts de quatre-quarts bien moelleux...





En route pour l'école...

Les vacances

- Noël : du samedi 20 décembre 2014 au dimanche 4 janvier 2015 (reprise le 05/01)
- Hiver : du samedi 21 février au dimanche 8 mars 2015 (reprise le 09/03)
- Printemps : du samedi 25 avril au dimanche 10 mai 2015 (reprise le 11/05)
- Vacances d'été : le samedi 4 juillet 2015
- Rentrée : le lundi 31 juillet 2015
- Toussaint : du samedi 17 octobre au dimanche 1^{er} novembre 2015 (reprise le 02/11)
- Noël : du samedi 19 décembre 2015 au dimanche 3 janvier 2016 (reprise le 04/01)

Les horaires de classe

Hébécourt	<u>Classe 1</u> 8 H.50-11 H.50 et 13 H.40-16 H.40
Rumigny	<u>Classes 2 et 3</u> 8 H.55-11 H.55 et 13 H.45-16 H.45
Grattepanche	<u>Classe 4</u> 9 H.00-12 H.00 et 13 H.50-16 H.50

Les navettes de transport

Le matin	Au départ de <u>Grattepanche</u> 8 H.35
Le midi	Au départ d' <u>Hébécourt</u> 11 H.50
L'après-midi	Au départ de <u>Grattepanche</u> 13 H.40
Le soir	Au départ d' <u>Hébécourt</u> 16 H.40

Et pourquoi pas en vélo ?

M^{me} Virginie FRANCOIS, en poste dans notre village dans le cadre du regroupement scolaire, propose des activités nombreuses et variées telles que celle organisée par « Vélo-Service » qui anime des formations en milieu scolaire.

Après les conseils d'usage et la découverte des éléments de la bicyclette, on passe à la pratique (sur le terrain de sport) afin d'être au « top » pour la sortie du mois de juin, encadrée par des parents bénévoles...



Visite d'une station d'épuration



Le mardi 9 décembre 2014, les CM1-CM2 se sont rendus à Ambonne pour comprendre comment se déroule le recyclage des déchets ménagers...



Traitement des boues

Production hebdomadaire de boues : 390 tonnes

Fonctionnement basé sur 7 h/j. (35 h par semaine)

4 tables d'égouttage

Déshydratation des boues

Conditionnement au chlorure ferrique et au lait de chaux

3 filtres pressés à membrane

Traitement de l'air

Biologique : par média filtrant

Chimique : 3 étapes sur 2 files

Romain, notre guide, a bien expliqué aux enfants, le processus du cycle de l'eau et a mis l'accent sur l'importance du recyclage !



Traitement des déchets

Traitement des matières de vidange avec les eaux brutes

Traitement des graisses par hydrolyse

Traitement des sables et des matières de curage par lavage à l'eau

Supervision et automatismes

Assurés par des automates programmables industriels connectés à une gestion technique centralisée avec contrôle des accès et télésurveillance

L'école visite la région où s'est déroulée la bataille de la Somme...

Le jeudi 6 novembre 2014, dans le cadre de la commémoration des 100 ans du début de la Guerre 14-18, les classes de CE-CM se sont rendues dans la région d'Albert afin de sensibiliser les enfants à cette période douloureuse de l'Histoire de France...



Arrêt quelques minutes devant le cratère de 90 m. de diamètre et 30 m. de profondeur, provoqué par les explosifs que les Britanniques avaient placés sous les positions allemandes... Impressionnant !

Cette explosion fut plus spectaculaire qu'efficace... En ce 1^{er} juillet 1916, l'offensive qui commençait fut un échec pour les Alliés qui furent fauchés par les mitrailleuses allemandes pratiquement sur tout le front de l'attaque qui marquait le début de la "BATAILLE de la SOMME".

Thiepval a été l'un des principaux théâtres de la

Bataille de la Somme, dont les pertes humaines furent considérables. En 1932, le Mémorial a été inauguré pour commémorer la perte de plus de 73 367 combattants disparus britanniques et sud-africains sans sépultures. Tous les noms des soldats non identifiés sont inscrits sur les piliers du Mémorial. A noter qu'alors, nous étions en territoire britannique...

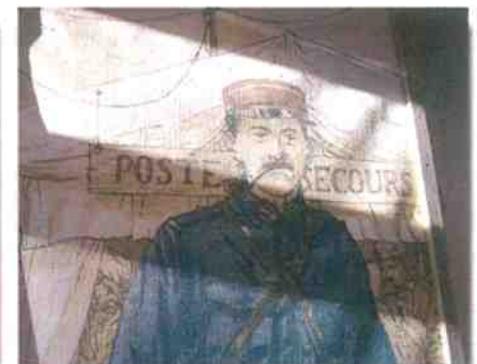
Devant le cimetière de Thiepval, les enfants ont entonné la Marseillaise, avant de se recueillir devant les tombes sans noms de 600 soldats !



Après tant d'émotion, le déjeuner ! Une salle était mise à notre disposition. Puis, le guide nous a rejoints et Dorine s'est retrouvée habillée en fantassin.



L'après-midi était consacrée à la visite du Musée d'Albert ; chaque enfant avait un livret pédagogique à compléter tout le long de la visite fort instructive.



Des groupes ont été constitués et ont parcouru le long couloir souterrain jalonné de "coquelicots", signes de la présence de questions auxquelles il fallait répondre... Une visite ludique et ... instructive !



Le Syndicat Intercommunal Scolaire

Le SISCO est constitué de 3 communes : Grattepanche, Rumigny et Hébecourt. Le secrétariat est situé à Grattepanche, dans les locaux de la Mairie. Il est ouvert tous les jours de 7 H. à 12 H.30. Vous pouvez contacter la secrétaire au 03.22.89.73.38.

La gestion est assurée par un président (M. THEO Philippe), de 2 vice-présidents et de 6 membres du bureau. Pour Grattepanche, il s'agit de Monsieur GROUX Nicolas (2^{ème} vice-président), M. NAVARRE Maurice et M^{me} JABELIN Nathalie étant membres du bureau.



Pour l'année scolaire 2014-2015, le regroupement scolarise 98 élèves répartis sur 4 classes :

- Hébecourt : 1 classe (4 TPS, 13 PS et 10 MS)
- Rumigny : 2 classes (5 MS, 13 GS, 7 CP, 3 CE1 et 13 CE2)
- Grattepanche : 1 classe (15 CM1 et 5 CM2)



M. THEO, accompagné de M^{me} BOURNAZEL, a remis des dictionnaires aux enfants partant en 6^{ème}.

A noter que la fête de l'école 2015 se déroulera le samedi 27 juin à la Salle des Fêtes de Rumigny.



Le SISCO propose un service de garderie et de cantine. Les locaux sont situés à Rumigny. La garderie est ouverte à partir de 7 H.30 et le soir jusqu'à 18 H.45. Il est important, pour le bon fonctionnement de la cantine, d'inscrire son enfant 3 jours à l'avance ; soit en remplissant le coupon disponible dans les écoles soit en téléphonant directement à la cantine au 03.22.42.09.65.

Les tarifs de la garderie et la cantine sont calculés selon le quotient familial. Il est donc important de le communiquer à la secrétaire. Ces services sont assurés par le personnel du SISCO.

Depuis 2010, le transport est assuré par la Communauté d'Agglomérations d'Amiens Métropole.

Depuis la rentrée de septembre, des T.A.P. (temps d'activités périscolaires) ont été mis en place. Ils sont répartis sur 3 soirs : lundi, mardi et vendredi, et ont une durée d'une heure. Ils sont assurés par des intervenants extérieurs (payants), des bénévoles et le personnel du SISCO. Ces TAP engendrent un surcoût que le SISCO prend en charge pour le moment.

Nathalie NAVARRE

RAPPEL : Pour inscrire votre enfant à l'école, il faut contacter la mairie de votre résidence. Un certificat vous sera délivré, ainsi qu'un dossier qu'il vous faudra compléter et présenter à la directrice de l'école concernée. Des précisions pourront vous être apportées concernant les horaires, le transport scolaire, la cantine, la garderie... Ces démarches ne sont nécessaires qu'en cas de nouvelle inscription. Le passage dans les classes suivantes s'effectuera ensuite automatiquement (sans avoir à refaire un nouveau dossier)



Thiéry nous a quittés

Nous tenons à rendre hommage à Thiéry BONNASSIES qui a participé, il y a quelques années, aux manifestations organisées par notre Comité des Fêtes.

Quel cuisinier ! Et quel pâtissier ! Son fameux gâteau de l'An 2000 a marqué le repas des Aînés... Les « Ooohh...!!! » entendus quand il a présenté son œuvre, résonnent encore dans la Salle des Fêtes.



Corne d'abondance réalisée par Thiéry en l'An 2000, à l'occasion du repas des Aînés... Inoubliable !

Nos pensées amicales s'adressent à son épouse Roselyne, secrétaire du Syndicat Intercommunal Scolaire et à ses enfants Antoine et Sébastien.



Le SIVU du Sud Amiénois

Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (crèche)

Il se compose de sept communes : DURY, ESTREES SUR NOYE, GRATTEPANCHE, HEBECOURT, REMIENCOURT, RUMIGNY et SAINT-SAUFLIEU. Après les élections municipales de mars 2014, chaque Commune a élu deux représentants titulaires au Conseil d'administration, ainsi qu'un délégué suppléant :

- DURY : Mme Cathy BOUTEILLER et Mme Laëtitia CECCHINI ; Suppléante : M^{me} Catherine FRANÇOIS
- ESTREES SUR NOYE : M^{me} Marie-Noëlle CATINAUD et M. Alex FORESTIER ; Suppléant : M. Francis COUSSEMENT
- GRATTEPANCHE : M^{me} Betty ROGER et M^{me} Nathalie JABELIN ; Suppléante : M^{me} Béatrice SAINT-SOLIEUX
- HEBECOURT : M. Dominique HESDIN et M. Francis ANDRIEU ; Suppléante : M^{me} DUBREUCQ Marie-Claire
- REMIENCOURT : M. Hervé TAUPIN et M^{me} Michèle LEJEUNE ; Suppléante : M^{me} Sophie ROSBLACK
- RUMIGNY : M^{me} Véronique DUQUESNE et M^{me} Dominique SCHAEVERBEKE ; Suppléant : M. Richard MONNEHAY
- SAINT-SAUFLIEU : M^{me} Danièle OLIVIER et M^{me} Emmanuelle CHARROUX ; Suppléante : M^{me} Pascale PICARD

Lors de la première réunion du SIVU, le Bureau a été mis en place et se compose comme suit :



Président : M. HESDIN Dominique

Première Vice-Présidente : M^{me} OLIVIER Danièle

Deuxième Vice-Présidente : M^{me} ROGER Betty

Quelle est la fonction du Conseil de crèche ? Le Conseil de crèche se réunit régulièrement pour prendre toutes les décisions d'un commun accord sur le fonctionnement de la crèche ; il doit en outre voter le budget. Les recettes proviennent pour 20 % des contributions communales des sept communes, pour 44 % de la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme, pour 5 % du Conseil Général et pour 31 % de la participation des parents. Les dépenses du personnel représentent à elles seules environ 80 % de ce budget et les 20 % restantes servent au fonctionnement de cette structure.

Comment sont calculées les participations communales ?

- ✓ 30 % sont au prorata du nombre d'habitants (c'est le chiffre INSEE qui sert de référence)
- ✓ 70 % sont au prorata du nombre d'enfants des Communes adhérentes accueillis à la crèche et selon le temps de présence plafonné à 50%.

Qui détermine le prix horaire ? C'est la Caisse d'Allocations Familiales qui détermine le prix horaire selon les ressources des parents, du nombre d'enfants dans la famille et du temps de présence de l'enfant à la crèche. Une facture est établie mensuellement.

Comment est déterminé le temps de présence ? Un contrat est établi entre la crèche et les parents. Il est pris en compte les jours de présence ainsi que les horaires journaliers de l'enfant.

Lors de chaque arrivée en crèche les parents badgent et font de même le soir à la reprise de l'enfant. Tout horaire dépassé est facturé.

Nombre d'enfants ? La crèche a actuellement un agrément pour 26 enfants par heure ; des travaux sont actuellement en cours et devraient faire passer cet agrément à 30. En ce moment, 39 familles sont inscrites pour 43 enfants.

GRATTEPANCHE : 3 familles pour 3 enfants inscrits

HEBECOURT : 6 familles

SAINT-SAUFLIEU : 15 familles

DURY : 4 familles

RUMIGNY : 4 familles

ESTREES SUR NOYE : 3 familles

EXTERIEURS : 4 familles

Age ?

De 2 mois 1/2 à 3 ans les enfants sont accueillis à la crèche ; mais la halte-garderie permet aux parents de déposer leurs enfants jusqu'à six ans les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Horaires ?

Du lundi au vendredi de 7 H.30 à 19 H. Fermeture au mois d'août ainsi qu'entre Noël et l'An.

Repas ?

Les repas sont fabriqués sur place par une cuisinière qui prend en compte l'âge (*moulinés pour les tout-petits et avec des morceaux pour les plus grands*) La Société API livre les denrées nécessaires à l'élaboration des repas. Des réunions sont programmées avec les Directrices de crèches et la Société API afin d'élaborer des menus variés.



Le taux d'occupation de la crèche ?

Plus il y a d'enfants à la crèche, plus la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) verse la PSU (Prestation de Service Unique). Ce qui est très important pour le budget du SIVU. La Directrice de la crèche veille rigoureusement à ce que ce taux soit le plus élevé possible. C'est elle qui gère les inscriptions, elle prend en priorité les enfants des 7 communes et si des places restent disponibles, elle accepte quelques enfants extérieurs à ces villages.

Compte rendu de la Journée ?

Chaque enfant a un cahier sur lequel est noté : les repas pris par l'enfant, les activités réalisées (selon l'âge), le nombre de selles ou tout ce qui semble important au personnel à communiquer aux parents. Chaque soir, les parents avec un membre du personnel font le point sur la journée de l'enfant.

Thématique ?

Chaque nouvelle année qui commence (*fin août*), le personnel se réunit et décide d'un thème sur lequel les enfants vont travailler. Cette année, le thème est : « Les animaux sauvages »

Le Conseil des parents : Il est constitué de :

- Trois membres du Conseil de crèche : M. HESDIN Dominique, M^{me} OLIVIER Danièle et M^{me} ROGER Betty.
- Trois parents qui ont été élus par l'ensemble des parents pour 2014-2015 : M^{me} Séverine COUSSOT-PICOT de Saint Sauflieu, M^{me} Céline HALEINE de Saint-Sauflieu et M^{me} Loïse MARTENS de Saint-Sauflieu.
- Trois délégués du personnel : M^{me} DUPUIS Stéphanie, Directrice de la Crèche, M^{me} DELAVACQUERIE Karine et M^{me} SAUVAL Christèle.

Deux fois par an, le Conseil des parents se réunit : chaque délégué de parents a une liste de parents à contacter et lors de la réunion chacune fait remonter les informations recueillies. A aucun moment le nom des parents ayant une remarque à formuler n'est mentionné. Chacune des trois parties prend la parole et expose ses attentes ou ses remarques qu'elles soient positives ou négatives. Les membres du Conseil de crèche font un compte rendu qui est affiché à la crèche et est exposé lors d'une réunion plénière entre tous les délégués des sept communes. A tout moment, si un parent rencontre un problème, il ne faut surtout pas attendre la prochaine réunion pour en avertir un des parents délégués, il faut au plus vite avertir soit un délégué de commune ou même demander un entretien avec la directrice, voire même téléphoner à M^{me} DESPOIX Valérie, Secrétaire du SIVU au 03 22 42 75 96.

En aucun cas, ne laissez un petit incident devenir un problème...

Le personnel : Il se compose de :

1 Directrice (éducatrice de jeunes enfants), 1 Directrice adjointe (Infirmière), 3 Auxiliaires de puériculture, 5 Agents multi-accueil (en contrats aidés, d'avenir ou de remplacement) et 3 Agents de collectivité (1 titulaire et 2 contrats aidés)

Le SISA Syndicat Intercommunal de Soins à domicile du sud Amiénois

Le bureau est situé à Estrées sur Noye ; il est ouvert :

- les lundi, mercredi, jeudi de 8 H.30 à 16 H.
- les mardi et vendredi de 8 H.30 à 18 H.

Vous pouvez joindre la secrétaire au 03.22.09.58.11

Le S.I.S.A. intervient sur 52 communes des secteurs de Boves et Ailly-sur-Noye, plus 5 communes annexées du secteur de Montdidier et de Conty.

Il a été créé en 1987, avec 30 places pour personnes âgées. Aujourd'hui, il peut prendre en charge 55 personnes.

En 2002, il y a eu création d'un service d'auxiliaires de vie pour les personnes bénéficiant de la prestation compensatoire du handicap (PCH)

Depuis 2006, il est doté de 10 places pour adultes handicapés.



Le Service de soins à domicile activités de compétences médico-sociales destinées

- Aux Personnes Agées de 60 ans et plus
- Aux Personnes Handicapées de moins de 60 ans.

Le Service de Soins à domicile est destiné aux personnes âgées, aux personnes souffrant de pathologie chronique, aux adultes handicapés de moins de 60 ans.

L'aide soignant assure la toilette, les soins de nursing, l'hygiène de l'environnement de la personne, intervient une ou deux fois par jour selon le degré de dépendance du patient, qui est calculé suivant une grille.

Les interventions se font sur prescription médicale, par le médecin traitant, les hôpitaux, les cliniques, les établissements de soins, en coordination avec le service.

Les frais des interventions sont pris en charge par les caisses des assurés (CPAM, MSA, MGEN, ...)

La gestion du SISA est assurée par une présidente, M^{me} CHOQUET Aline, de 2 vice-présidentes et de 9 membres de bureau. Pour notre commune, il s'agit de M^{me} JABELIN Nathalie.

Pour être pris en charge il faut une demande soit :

- de la famille ou d'un tiers
- du médecin traitant
- des services hospitaliers

Cette prise en charge se fait toujours sur prescription médicale.

Tout est mis en œuvre pour maintenir les personnes dont l'état de santé se dégrade à leurs domiciles. L'état de santé de la personne prise en charge est évalué régulièrement afin d'adapter au mieux les soins à apporter à cette personne.

Ces soins sont réalisés par du personnel qualifié (*infirmière, aides-soignantes et auxiliaires de vie*). Une infirmière coordinatrice gère et planifie le personnel et les soins.



S.I.S.A.

**18 Rue des Lombards
80250 ESTRÉES sur NOYE**

Ouvert du lundi au vendredi de 8 H.30 à 16 H.

03.22.09.58.11

E-mail : sisa.sud@wanadoo.fr



Service des Auxiliaires de Vie

Service d'aide et d'accompagnement à domicile Pour Adultes Handicapés De moins de 60 ans

Ce service, conventionné par la D.D.A.S.S. est prestataire. Les Auxiliaires de Vie diplômées sont employées par le SISA.

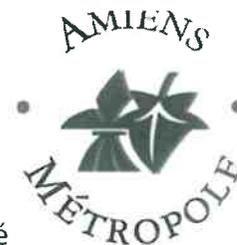
Le SISA est agréé pour la fourniture de prestations de services aux personnes, préparation de repas, y compris le temps passé aux commissions, assistance aux personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, garde-malade.

L'auxiliaire de vie effectue la prise en charge des soins d'hygiène, l'accomplissement des gestes de la vie quotidienne et éventuellement les repas.

Le financement des prestations est assuré par la prestation de compensation du handicap (PCH) en partenariat avec le Conseil Général.



Amiens Métropole



M. GEST nous a rendu visite le 26 août durant 1 H.30 afin de présenter ses objectifs, répondre à nos diverses questions et recueillir nos sentiments sur la métropole. Le débat fut riche d'enseignements, même si à ce jour, nous attendons encore des réponses.

La programmation des travaux a entamé les débats notamment sur le fonds de concours de 30% exigé désormais pour l'ensemble des communes métropolitaines. Ce montant apparaît de toute évidence trop lourde à supporter pour notre budget. Nous avons demandé qu'il puisse être abaissé si notre Commune n'engage que des travaux qualifiés d'urgents et hors confort. Il faut donc en tirer la conclusion que les projets envisagés ne seront donc pas concrétisés.

Il faut donc revoir le classement de nos priorités. Sur ce point, nous nous sommes rendus Rue de Rumigny afin de décrire l'aménagement souhaité à savoir le bordurage et la sécurité.

Les difficultés rencontrées auprès du service de l'eau ont été évoquées et la promesse d'une nouvelle réorganisation a été actée.

Le problème lié à la PACTE dont la subvention est désormais versée par le Conseil Général à la Communauté d'agglomérations au lieu du SIVOM a été mis en avant, rappelant ainsi que notre commune a participé financièrement à la réfection d'une rue dont la compétence incombe au SIVOM, ce dernier voyant son budget limité voire menacé.

Une intervention en faveur du Syndicat Scolaire a été formulée afin que la prise en charge du transport des élèves fréquentant ou non la cantine et lors de la pause méridienne soit intégrale. M. GEST semblait surpris que le SISCO fût amené à verser une participation. M. le Maire regrette que le Président du SISCO et ses collègues maires aient pu oublier d'aborder ce sujet tellement important, vu le coût des activités périscolaires.

Le remplacement de l'abribus devenu vétuste et dégradé a été sollicité.

Une discussion sur le tri sélectif a été plutôt tendue, à l'évocation de conteneurs en remplacement des sacs jaunes, mais une étude y sera consacrée.

L'identité métropolitaine a été réclamée autour de deux axes : le premier sur le découpage cantonal qui n'a pas été retenu au motif qu'il s'agit simplement d'un territoire réservé aux élections et le second sur la mise en place de logos sur les panneaux d'entrée d'agglomération qui a semblé toutefois sensibiliser le Président.

LES 15 VICE-PRÉSIDENTS

 Patrick Desseaux* (Théry-Gisors) 1 ^{er} vice-président Développement durable	 Brigitte Fouré* (Amiens) 2 ^e vice-présidente Personnels	 Hubert Delarue (Amiens) 3 ^e vice-président Politique de la Ville	 Jean-Claude Renaux* (Camon) 4 ^e vice-président Voies et infrastructures	 Pascal Fradcourt (Amiens) 5 ^e vice-président Développement économique	 Colette Finet* (Longueau) 6 ^e vice-présidente Eau et assainissement	 Olivier Jardé (Amiens) 7 ^e vice-président Enseignement supérieur et numérique	 Benoît Mercuzot (Amiens) 8 ^e vice-président Finances
 Pascal Riffart (Amiens) 9 ^e vice-président Transports	 Denis Ohondt* (Bovelles) 10 ^e vice-président Secteur Ouest	 Nathalie Devèze (Amiens) 11 ^e vice-présidente Culture	 Joseph Debart* (Bertangles) 12 ^e vice-président Secteur Nord	 Guillaume Guffot (Amiens) 13 ^e vice-président Sport	 Jean-René Héloart* (Salouh) 14 ^e vice-président Secteur Sud	 Éric Guéant* (Blangy-Tronville) 15 ^e vice-président Secteur Est	

Le SIVOM de BOVES : Aide Sociale

AIDE À DOMICILE



Rappel des activités :

✓ **Nature des activités réalisées par les intervenants auprès des usagers :**

Selon la dépendance des personnes aidées, notre intervention concerne surtout l'entretien de l'habitat, l'entretien du linge, l'aide aux courses dans le quartier, l'aide administrative, l'aide aux relations extérieures (prise de rendez-vous, contact avec les administrations...), l'aide à la toilette, l'aide à l'habillage et au déshabillage, la réfection du lit, l'aide aux transferts, la mise au fauteuil et à la chaise percée, la stimulation.

✓ **Le service mandataire :**

Le SIVOM apporte une aide administrative dans les démarches et les tâches liées à l'embauche d'une aide à domicile mais, n'assume aucune des tâches qui restent de la prérogative de l'employeur (versement des salaires et des charges sociales, sanctions disciplinaires, actions en justice, négociation du contrat de travail).

✓ **Le service prestataire :**

Le SIVOM, employeur des aides à domicile, intervient en fonction du nombre d'heures attribuées par la caisse de retraite et des besoins du bénéficiaire.

✓ **L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) :**

Le SIVOM est conventionné par le Conseil Général de la Somme pour participer à la mise en place de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie sur notre secteur d'intervention.

✓ **Le service de portage de repas à domicile :**

Ce service permet, aux personnes éprouvant des difficultés à se déplacer ou à se préparer des repas, de se faire livrer un repas à domicile. Service géré par la Croix Rouge de Montdidier avec participation du SIVOM.

✓ **La téléassistance :**

La prestation est mise en place par le Conseil Général de la Somme et assurée par la société GTS. Le SIVOM est chargé de l'instruction et de la transmission des dossiers.

Tarifcation :

• **Service mandataire** (délibération du 14/06/2010) :

En contrepartie des prestations assurées l'utilisateur verse une participation horaire de 1,10 € (dans la limite de 100 heures/mois). La cotisation IRCEM décès, actuellement 3,11 % du salaire brut) s'ajoute à cette participation (intégralement reversée par le SIVOM à l'IRCEM).

• **Service prestataire :**

Facturation aux bénéficiaires et aux caisses en fonction des barèmes fixés par celles-ci. Pour les personnes bénéficiant d'un accord de prise en charge d'une caisse et désirant effectuer des heures en sus, celles-ci sont facturées au taux plein de la dite caisse.

• **Portage de repas à domicile :**

Le coût supporté par les bénéficiaires de ce service est de 8,60 € par repas + participation du SIVOM de 0,50 €/repas.

• **Téléalarme :**

Une participation mensuelle de 13,17 € est actuellement demandée aux bénéficiaires. Cette somme est intégralement reversée au Conseil Général. Depuis le 01/10/2010, le Conseil Général prend en charge les frais de téléalarme pour les bénéficiaires de l'APA supportant un taux de participation inférieur à 10 % ainsi que pour les bénéficiaires de l'aide ménagère départementale. Des frais de gestion seront payés par le Conseil Général au SIVOM pour tous les bénéficiaires de l'APA et de l'aide-ménagère départementale (1,48 €/mois).

Descriptif du personnel :

Le personnel administratif :

- Véronique VIARDOT, directrice, rédacteur principal 1^{ère} classe (mi-temps sur section aide sociale)
- Thérèse EVRARD, adjoint administratif principal 2^{ème} classe (temps complet)
- Marie-Ange LEFEBVRE, adjoint administratif 2^{ème} classe (temps complet)
- Emmanuelle BONARD-LEFEBVRE, agent administratif (contrat aidé - 24 heures hebdo)

Les aides à domicile : 37 personnes pour le service prestataire (dont 26 en CDI) et 87 aides à domicile pour le service mandataire.

Pour bénéficier des services du SIVOM, ou pour tout renseignement, vous pouvez contacter le :

SIVOM du Canton de BOVES

112 bis Rue Victor Hugo

80440 BOVES

Tél : 03.22.09.39.09 Fax : 03.22.45.46.50

DEVIS GRATUIT

Le secrétariat est votre disposition sur rendez-vous du lundi au vendredi de :

- 8 heures 30 à 12 heures

- 13 heures 30 à 17 heures

En dehors de ces horaires ou en cas d'absence, vous pourrez laisser un message sur le répondeur téléphonique mis à votre disposition.

Président du SIVOM :

Dominique DHORNE

Directrice : Véronique VIARDOT

Délégués de Grattepanche

NAVARRE Maurice (secrétaire adjoint

et

BARDET Bruno

Le SIVOM de BOVES : Voirie

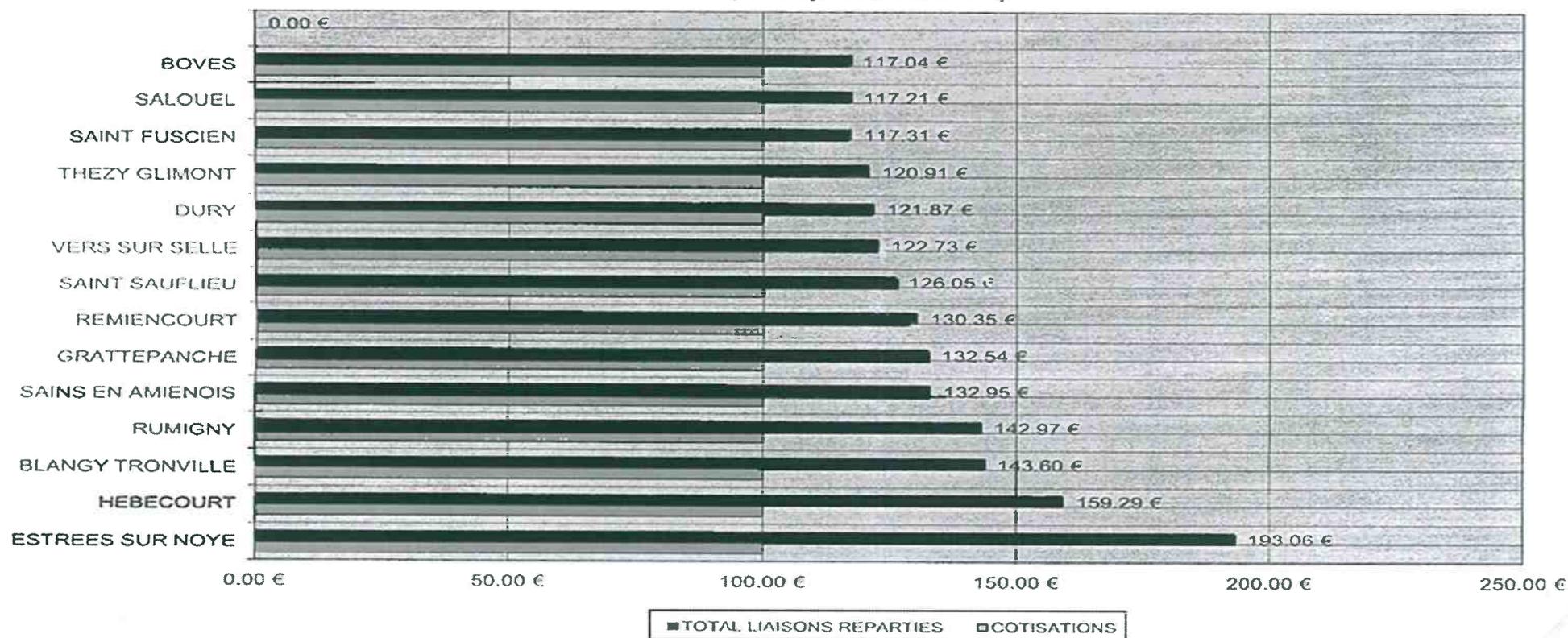
Avec la perte de la PACTE allouée par le Conseil Général, seuls les travaux d'entretien courant des chaussées ont été programmés sur l'ensemble des communes.

Une enveloppe de 900 000 € (dont 500 000 € en autofinancement) a pu être dégagée pour l'année 2015 en vue de réaliser des travaux d'investissement importants afin de bénéficier d'un coût moindre après appel d'offres. Compte tenu des taux intéressants, un recours à l'emprunt peut être envisagé à hauteur de 400 000 euros. Priorité sera donnée aux Communes les moins servies en fonction de leur cotisation mais aussi en fonction du caractère d'urgence et sécuritaire.

Notre Commune a déposé trois dossiers visant l'aménagement de la Rue du Haut et l'émulsion des Rues de Saint Sauflieu, d'Amiens et du Haut.

Nous participons annuellement à hauteur de 22 000 €. Lors du dernier débat d'orientation budgétaire, le Comité délibéré en faveur du maintien des cotisations actuelles.

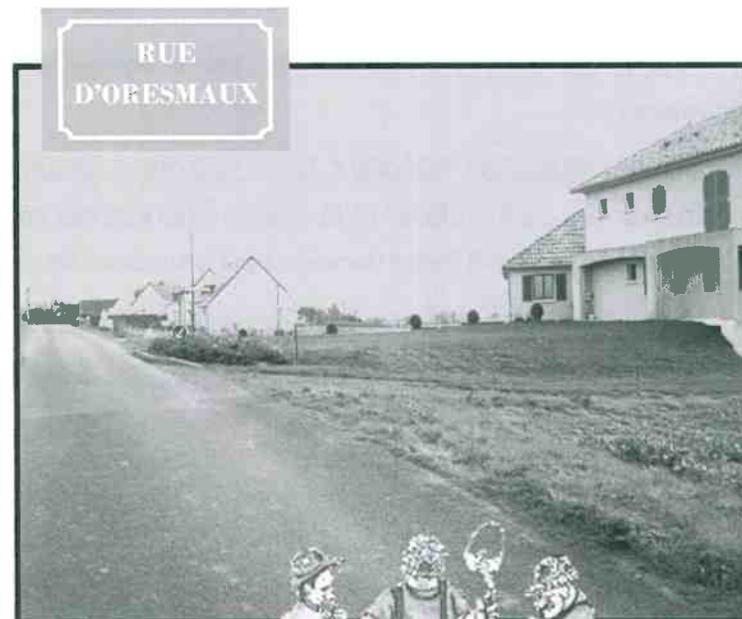
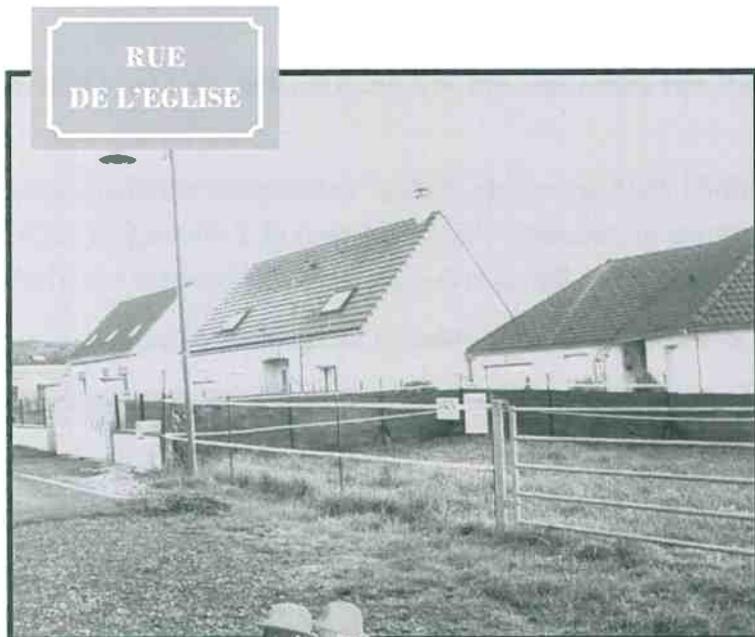
COMPARATIF TRAVAUX (agglo, entretien et liaisons réparties)
(mise à jour au 30/09/2014)



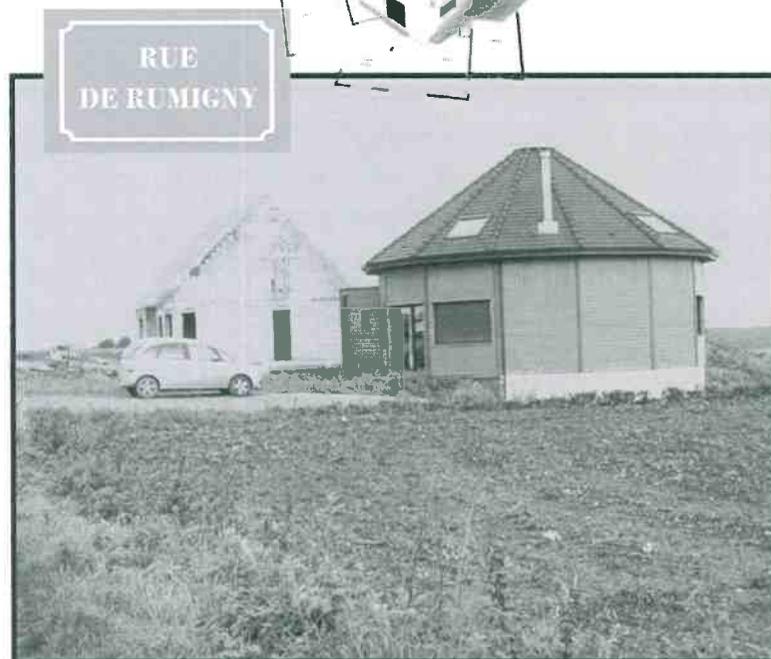
Urbanisme

Respectant le Plan Local de l'Habitat et la carte communale approuvée le 3 juillet 2006, l'urbanisation de notre village s'accroît régulièrement d'année en année.

Les zones constructibles sont pratiquement occupées ou destinées à l'être ultérieurement, confirmant ainsi la réussite de l'étude élaborée conjointement par le cabinet d'études Seigneur et le Conseil Municipal.



A l'horizon 2016 et après approbation du schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales, il sera opportun de prévoir un nouveau document d'urbanisme qui sera destiné à modifier le périmètre existant. Suite aux problèmes rencontrés dans le passé et face aux contraintes administratives, l'attention est appelée pour les propriétaires disposant de parcelles rendues constructibles qui n'auraient pas, à ce jour, construit ou cédé leurs terrains.



D'autre part, la Participation pour Voie et Réseaux (PVR) est amenée à disparaître pour être remplacée par l'augmentation de la taxe d'aménagement. Corrélativement, il n'est pas exclu que la Commune instaure la taxe prévue sur le produit de la vente des terrains. Affaire à suivre !



Le certificat d'urbanisme (C.U.)



Le certificat d'urbanisme est un document qui indique les règles d'urbanisme applicables sur un terrain donné et vous permet de savoir si l'opération immobilière que vous projetez est réalisable. Sa délivrance n'est pas obligatoire, mais il est toutefois recommandé d'en faire la demande avant d'engager la réalisation de votre projet.



Catégories de certificat : Il existe 2 catégories de certificat d'urbanisme (*le certificat d'urbanisme d'information et le certificat d'urbanisme opérationnel*)

Certificat d'urbanisme d'information : Il renseigne sur les règles d'urbanisme applicable à un terrain, les limitations administratives au droit de propriété (*servitudes d'utilité publique, droit de préemption...*), la liste des taxes et participations d'urbanisme (*raccordement à l'égout, voirie et réseaux...*)

Certificat d'urbanisme opérationnel : Il indique, en plus des informations données par le certificat d'information, si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de votre projet et l'état des équipements publics (*voies et réseaux*) existants ou prévus qui desservent ou desserviront ce terrain.

Constitution du dossier : Quel que soit le type de certificat demandé, la démarche doit être effectuée au moyen du formulaire cerfa n°13410*02. Le formulaire doit être complété par un dossier dont la liste des pièces à fournir est énumérée sur la notice jointe.

Dépôt du dossier : Le dossier (*formulaire et pièces à fournir*) doit être envoyé ou déposé à la mairie de la commune où se situe votre terrain en 2 exemplaires pour les demandes de certificat d'urbanisme d'information ou en 4 exemplaires pour les demandes de certificat d'urbanisme opérationnel.

Délais d'instruction : Pour traiter la demande, la mairie dispose d'un délai de 1 mois pour les demandes de certificat d'urbanisme d'information ou de 2 mois pour les demandes de certificat d'urbanisme opérationnel.

Réponse de la mairie : La décision de la mairie peut ne pas donner lieu à la délivrance d'une réponse écrite au terme du délai d'instruction.

L'absence de réponse de la mairie au terme du délai d'instruction de 1 ou 2 mois vaut délivrance d'un certificat tacite. Toutefois, comme le certificat est un acte d'information et qu'il n'est pas possible de donner tacitement une information, le certificat tacite ne peut avoir pour objet que de figer l'état des règles d'urbanisme en vigueur au moment où il est demandé. Par conséquent, le certificat tacite peut uniquement garantir que les règles d'urbanisme applicables au terrain ainsi que les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanismes exigibles ne seront pas remis en cause.

La mairie reste toutefois tenue de délivrer même tardivement une réponse écrite, correspondant au type de certificat d'urbanisme demandé.

Durée de validité du certificat : La durée du certificat d'urbanisme (*qu'il s'agisse d'un certificat d'urbanisme d'information ou d'un certificat d'urbanisme opérationnel*) est de 18 mois. Elle peut être prolongée d'une année aussi longtemps que les dispositions d'urbanisme, les servitudes d'utilité publique et les taxes et participations d'urbanisme applicables au terrain n'ont pas changé. La demande s'effectue par courrier simple, accompagnée du certificat d'urbanisme à prolonger. Elle doit être adressée à la mairie de la commune où se situe le terrain au moins 2 mois avant l'expiration du délai de validité de 18 mois. La décision de la mairie peut également ne pas donner lieu à la délivrance d'une réponse écrite ; dans ce cas, l'absence de réponse de la mairie dans les 2 mois suivant la réception de la demande vaut prorogation du certificat d'urbanisme.



Le permis de construire (P.C.)

Le permis de construire est un acte administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier qu'un projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur.

Travaux concernés

Travaux créant une nouvelle construction

Les constructions nouvelles sont celles indépendantes de tout bâtiment existant. Elles doivent être précédées de la délivrance d'un permis de construire, à l'exception :

- des constructions dispensées de toute formalité comme les piscines de moins de 10 m² ou les abris de jardin de moins de 5 m²,
- et de celles qui doivent faire l'objet d'une déclaration préalable.

Travaux sur une construction existante

Les travaux sur une construction existante concernent par exemple l'agrandissement d'une maison. Dans tous les cas, un permis de construire est exigé si ces travaux :

- ont pour effet de modifier les structures porteuses ou la façade du bâtiment, lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination (*par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation*),
- ou portent sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques ou se situant dans un secteur sauvegardé.

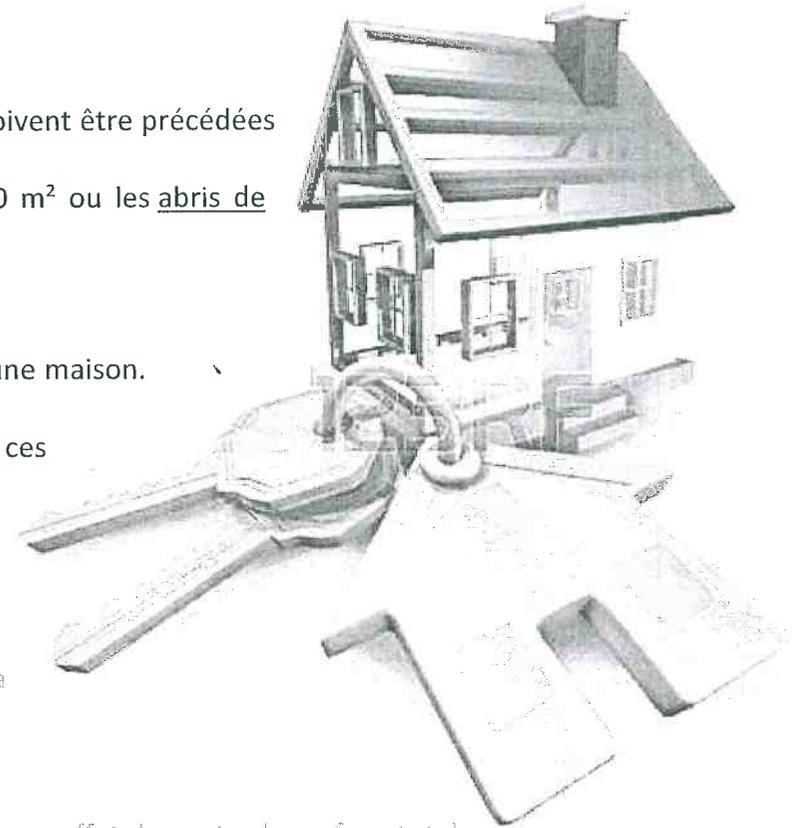
Si la zone n'est pas couverte par un PLU (*plan local d'urbanisme*), un permis est nécessaire si les travaux ajoutent une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 20 m².

Si la zone est couverte par un PLU, les travaux nécessitent un permis si :

- les travaux ajoutent une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 40 m²,
- ou s'ils ajoutent entre 20 et 40 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol et ont pour effet de porter la surface totale de la construction au-delà de 170 m².

Autres formalités

- Le recours à un architecte pour réaliser le projet de construction est obligatoire dès lors que la surface de plancher ou l'emprise au sol de la future construction dépasse 170 m².
- Si votre dossier a été déposé après le 27 mars 2014, et que la zone est couverte par un PLU, vous n'avez plus à respecter le coefficient d'occupation des sols (COS). Ce dernier imposait une surface maximale aux constructions selon la taille du terrain.



Démarches

Constitution du dossier : Votre demande de permis de construire doit être effectuée au moyen de l'un des formulaires suivants :

- cerfa n°13406*03 lorsqu'il s'agit d'une maison individuelle et ses annexes,
- cerfa n°13409*03 pour les autres constructions (*logement collectif, exploitation agricole, établissement recevant du public...*)

En cas de construction nouvelle, une attestation doit en plus être jointe à votre demande indiquant que la construction respecte bien la réglementation thermique 2012.

Dépôt du dossier : Votre dossier doit être envoyé en 4 exemplaires par lettre recommandée avec avis de réception ou déposé à la mairie de la commune où est situé le terrain. Des exemplaires supplémentaires sont parfois nécessaires si les travaux ou aménagements sont situés dans un secteur protégé (*monument historique, site, réserve naturelle, parc national...*)

La mairie délivre un récépissé comportant un numéro d'enregistrement qui mentionne le point de départ de la date à partir de laquelle les travaux pourront commencer en l'absence d'opposition du service instructeur.

Étude des sources d'énergie : Si vous envisagez une nouvelle construction de plus de 50 m² située en métropole, vous devez également faire réaliser une étude sur les diverses solutions d'approvisionnement en énergie pour le chauffage, la production d'eau chaude ou l'électricité. Une attestation doit être jointe au dossier. Cette étude doit notamment envisager le recours à des énergies propres comme l'énergie solaire ou à une pompe à chaleur. Elle peut être faite par le professionnel de votre choix.

Attention : les extensions de bâtiments anciens ainsi que les bâtiments neufs auxquels la réglementation impose le recours à une source d'énergie renouvelable sont dispensés de cette étude.

Délais d'instruction : Le délai d'instruction est généralement de :

- 2 mois pour une maison individuelle et ses annexes
- ou 3 mois dans les autres cas.

Dans les 15 jours qui suivent le dépôt du dossier et durant toute l'instruction, un avis de dépôt de demande de permis précisant les caractéristiques essentielles du projet doit être affiché en mairie.

Décisions de la mairie

En cas d'acceptation : La décision de la mairie prend la forme d'un arrêté municipal. Cette décision vous est adressée par lettre recommandée avec avis de réception ou par courrier électronique.

En cas de refus : Lorsqu'un permis de construire a été refusé, vous avez la possibilité de demander à la mairie de revoir sa position. Cette demande s'effectue dans les 2 mois suivant le refus par lettre recommandée avec avis de réception. Si cette tentative échoue, vous avez 2 mois à partir de la date de la notification de la décision de refus pour saisir le Tribunal Administratif par lettre recommandée avec avis de réception. Vous devez exposer clairement les raisons qui vous permettent de justifier votre droit à l'obtention d'un permis de construire.

En l'absence de réponse : La décision de la mairie peut également ne pas donner lieu à la délivrance d'une réponse écrite au terme du délai d'instruction. Cela indique, en principe, qu'elle ne s'oppose pas au projet tel qu'il est décrit dans la demande de permis de construire. Vous avez tout de même intérêt à demander à la mairie un certificat attestant de son absence d'opposition à la réalisation du projet.



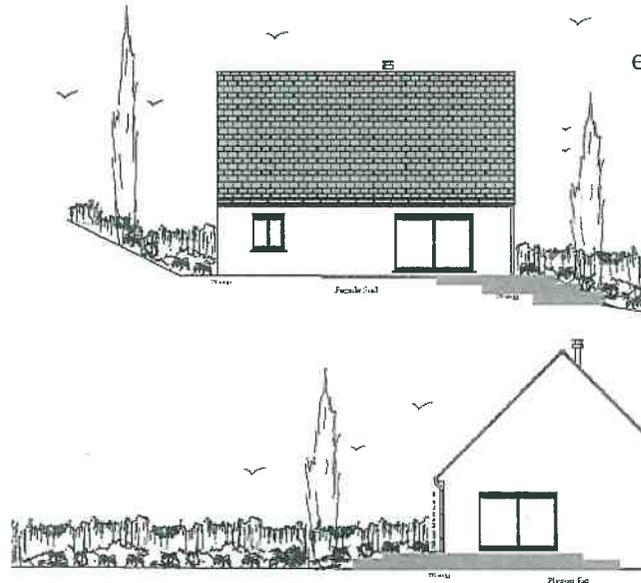
La déclaration préalable de travaux (D.P.)



La déclaration préalable est un acte administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier que votre projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Elle est généralement exigée pour la réalisation d'aménagement de faible importance.

Travaux concernés

Travaux sur une petite surface



Les travaux peuvent avoir lieu sur une construction existante (un garage accolé à une maison par exemple) ou créer une nouvelle construction (*comme un abri de jardin*)

Une déclaration préalable est exigée si vos travaux créent entre 5 m² ou 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol.

Ce seuil de 20 m² peut être porté à 40 m² pour les travaux concernant une construction existante. Vos travaux doivent, pour cela, être situés dans une zone urbaine d'une commune couverte par un plan local d'urbanisme (PLU) ou un document assimilé (*comme un plan d'occupation des sols*)

Cette hausse du seuil à 40 m² ne s'applique pas si vos travaux :

- ajoutent entre 20 et 40 m² de surface,
- et portent la surface de la construction initiale à plus de 170 m².

Dans ce cas-là, un permis de construire est alors nécessaire.

À savoir : si votre dossier a été déposé après le 27 mars 2014 et que votre commune est soumise à PLU, vous n'avez plus à respecter le coefficient d'occupation des sols (COS) qui imposait une surface maximale aux constructions selon la taille du terrain.

Changement de destination

Une déclaration préalable est demandée dans le cas d'un changement de destination d'un local (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment.

Travaux modifiant l'aspect extérieur du bâtiment

Une déclaration est obligatoire si vos travaux **modifient l'aspect initial** du bâtiment. Les travaux concernés peuvent concerner le remplacement d'une porte ou d'une fenêtre par un autre modèle, le percement d'une nouvelle fenêtre, ou le choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade.

À l'inverse, les travaux consistant à **restaurer l'état initial** du bâtiment ne nécessitent pas de déclaration préalable. Ces travaux dits de ravalement concernent toute opération qui a pour but de remettre les façades en bon état de propreté comme le nettoyage des murs.

Les travaux de ravalement nécessitent toutefois une déclaration préalable s'ils se situent :

- dans un espace protégé comme les abords d'un monument historique,
- dans une commune ou périmètre d'une commune où ces travaux sont soumis à autorisation en raison de plan local d'urbanisme.

Démarches

Constitution du dossier : Vous devez déclarer votre projet au moyen de l'un des formulaires suivants :

- cerfa n°13702*02 pour une démarche tenant à la réalisation de lotissements et autres divisions foncières non soumis à permis d'aménager,
- cerfa n°13703*03 pour une démarche tenant à la réalisation de construction et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes,
- cerfa n°13404*03 pour une démarche tenant à la réalisation de constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis de construire comprenant ou non des démolitions.

Le formulaire doit être complété de pièces, dont la liste est limitativement énumérée sur la notice de déclaration préalable de travaux.

Dépôt du dossier : Vous devez envoyer votre dossier en 2 exemplaires par lettre recommandée avec avis de réception ou le déposer à la mairie de la commune où se situe le terrain. *Des exemplaires supplémentaires sont parfois nécessaires si les travaux ou aménagements sont situés dans un secteur protégé (monument historique, réserve naturelle, parc national...)*

La mairie vous délivre alors un récépissé avec un numéro d'enregistrement qui mentionne la date à partir de laquelle les travaux pourront débuter en l'absence d'opposition du service instructeur.

Instruction de la demande : Le délai d'instruction est généralement de 1 mois à compter de la date du dépôt de votre demande.

Un extrait de la déclaration précisant les caractéristiques essentielles du projet doit faire l'objet d'un affichage en mairie dans les 15 jours qui suivent son dépôt. Cet affichage dure pendant toute la durée de l'instruction.

Décisions de la mairie

En cas d'acceptation : Lorsque la déclaration préalable a été acceptée, vous disposez d'un délai de 2 ans à partir de la date d'obtention pour commencer les travaux. Passé ce délai, votre déclaration préalable n'est plus valable.

Une fois que vos travaux ont commencé, ils ne doivent pas être interrompus pendant plus d'un an. Toutefois, ils peuvent être échelonnés à condition que chaque interruption soit inférieure à un an, et que les travaux exécutés d'une année sur l'autre soit suffisamment importants et significatifs.

Si vos travaux ne peuvent être commencés dans le délai de 2 ans ou si vous prévoyez d'interrompre le chantier pendant plus d'un an, vous pouvez demander de prolonger votre déclaration préalable d'un an. Cette demande doit être effectuée à la mairie et doit intervenir 2 mois avant l'expiration du délai de validité de votre déclaration préalable initiale.

En cas de refus : Lorsqu'une la déclaration préalable a été refusée, vous avez la possibilité de demander à la mairie de revoir sa position. Cette demande s'effectue dans les 2 mois suivant le refus par lettre recommandée avec avis de réception.

Si cette tentative échoue, vous avez 2 mois à compter de la notification de la décision de refus pour saisir le Tribunal Administratif par lettre recommandée avec avis de réception. Vous devez exposer clairement les raisons qui vous permettent de justifier votre droit à l'obtention d'une déclaration préalable.

En l'absence de réponse : La décision de la mairie peut ne pas donner lieu à la délivrance d'un document écrit au terme du délai d'instruction d'un mois.

L'absence d'opposition au terme de ce délai vaut décision tacite de non-opposition à la réalisation de votre projet. Une attestation de non-opposition à déclaration préalable peut être délivrée sur simple demande à la mairie.



Le « Wagon »

Arrivé au terminus en fond de vallée de notre commune, le fameux wagon (non destiné à l'armistice), a été acquis par l'association « Familles Rurales » baptisée à l'époque « Association Familiale ». Oui, ils peuvent être fiers, ces membres qui ont œuvré de longues années pour la réussite des nombreuses manifestations toujours organisées dans la bonne humeur et à destination de tous. D'ailleurs, les chasseurs ont profité autour de ce wagon, des méchouis et repas concoctés à leur intention : de véritables moments forts des années 60-70. Aujourd'hui, victime de vandalisme répété et toujours propriété de l'association, il est malheureusement en voie de garage et à l'état d'abandon. Voici quelques photos de ces années, que nous a confiées M^{me} Béatrice SOMMERMONT.



Mémoire d'un âne

L'ami des enfants, l'âne Sanka, âgé de 9 ans, s'en est allé prématurément rejoindre les célestes pâturages. Ils étaient nombreux à s'arrêter, lors de leurs promenades, pour l'écouter, l'appeler ou le contempler.



Les beaux souvenirs ne meurent jamais...

Désormais, deux jeunes ânes prénommés Ugo, 6 ans et Hadok, 5 ans, profitent du pré et feront, n'en doutons pas, une nouvelle attraction pour les petits et les plus grands.



Il faut signaler que les deux quadrupèdes ont été sauvés de la boucherie sur le champ de foire aux bestiaux où d'avidés maquignons les attendent pour les expédier brutalement dans les camions à destination de l'Italie pour être transformés en saucissons. Grâce à l'association A.D.A.D.A. (Association Des Amis Des Anes), ils sont nombreux à échapper à cette fin atroce, malheureusement accompagnée d'horribles souffrances !

Cette association a donc confié, contre bons soins, les équidés à Michelle et Jean-Erick DECROIX qui les ont adoptés. Cette bonne action est suivie régulièrement de contrôles inopinés mais une chose est certaine, si ces ânes se mettent à braire, ce sera sûrement de bonheur !

Il est recommandé de ne pas donner de nourriture à ces êtres fragiles...



L'âne est l'ami de l'homme, il doit être respecté !

Le site internet de Grattepanche

Accueil  Historique Administration Cons. Municipal Infos locales Photographies Cartes - Vues Jeux - Divers 

 Page - 4 décembre 2014  Recherche rapide  Page - 23/12/14



MAIRIE de GRATTEPANCHE
47 606 visiteurs

Vacances de la Toussaint : du vendredi 17 octobre 2014 au soir au lundi 3 novembre au matin. Vacances de Noël : Vendredi 19 décembre 2014 au soir

Mise à jour 04/12/2014



BIENVENUE A GRATTEPANCHE

1ère animation
2ème animation
3ème animation
4ème animation
5ème animation
6ème animation
7ème animation
8ème animation
9ème animation
10ème animation
11ème animation
12ème animation
13ème animation
14ème animation
15ème animation
16ème animation
17ème animation
18ème animation
19ème animation

www.grattepanche-mairie.fr



Francis

Aujourd'hui 21° 11° Demain 20° 10°



Les chiffres liés à Internet donnent le tournis...

Et pourtant, aujourd'hui, moins de 40% de la population mondiale est connectée à Internet. La création de données numériques n'a jamais été aussi féconde et l'augmentation est exponentielle. Les mails échangés sont toujours aussi nombreux, même si la plupart d'entre eux sont des pourriels (spams)

Statistiques d'usage d'Internet

- Nombre d'internautes : 2,986 milliards (41% de la population mondiale)
- Taux de pénétration d'Internet dans le Monde :
 - 81% en Amérique du Nord (86% au Canada, 80% aux USA)
 - 78% en Europe de l'Ouest (83% en France)
 - 18% en Afrique
 - 12% en Asie du Sud

Temps passé sur Internet

- 4,8 heures par jour via un ordinateur, 2,1 heures via un mobile.
- En France : 4,1 heures par jour (ordinateur), 1 heure (mobile).
- Évolution depuis l'an 2000 : +566%
- 70% des internautes sont des utilisateurs quotidiens
- 8 nouveaux utilisateurs chaque seconde
- L'accès à l'Internet mobile double chaque année
- 144 milliards d'emails sont échangés chaque jour
- 68,8% d'entre eux sont des spams.
- 822 240 nouveaux sites Internet sont mis en ligne chaque jour
- 380 milliards de photos ont été mises en ligne aux États-Unis en 2012 (+342% en 10 ans)
- 90% des données numériques ont été créées durant ces deux dernières années.
- On estime à 432 millions, le nombre de pirates à travers le monde. Source : NBC et TorrentFreak
- Aux États-Unis, Google représente 25% du trafic Internet selon Deepfield.
- 3,1 Mbps, c'est la vitesse moyenne d'Internet dans le monde. Source : Akamai
- En France, la vitesse moyenne d'Internet est estimée à 5,2 Mbps.
- L'iPad représente 84,3% du trafic en provenance des tablettes.



Les sites les plus visités (M = millions)

40,5 M : Google	20,3 M : Orange
30,0 M : Facebook	19,2 M : Wikipédia
25,8 M : YouTube	17,0 M : LeBonCoin
24,6 M : Microsoft	16,1 M : Skype
24,3 M : MSN / Windows Live	15,8 M : Pages Jaunes

Chaque minute sur Internet...

- 4 millions de recherches Google sont effectuées
- 2,46 millions de contenus sont partagés sur Facebook
- 347 222 photos sont partagées sur WhatsApp
- 277 000 tweets sont envoyés
- 216 000 photos sont partagées sur Instagram
- 8 333 vidéos Vine sont partagées
- 3 472 images sont épinglées sur Pinterest
- 72 heures de vidéo sont téléchargées sur YouTube
- 204 millions de mails sont envoyés...



Gendarmerie Nationale



Depuis l'année 2003, la brigade de Saint-Sauflieu, travaille en Communauté de Brigades, avec les gendarmeries de Conty et Poix de Picardie. Cette restructuration permettant d'avoir plus de personnels, et donc une présence plus significative des militaires sur le terrain, a généré de nouveaux impératifs de service ne permettant plus d'assurer un accueil physique et permanent du public sept jours sur sept au sein de l'unité. Afin de maintenir un lien avec les habitants, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Somme a décidé de mettre en œuvre des horaires fixes d'accueil du public au sein des brigades dites de proximités, dont fait partie la Gendarmerie de Saint-Sauflieu. Par conséquent, l'accueil du public à la Gendarmerie de Saint-Sauflieu est désormais assuré les mardi, jeudi et samedi de 14 heures à 18 heures.



BRIGADE DE GENDARMERIE 80 Route Nationale 80160 SAINT-SAUFLIEU (Tél. 03.22.42.40.17)

- la Brigade de Conty assure l'accueil du public les : lundi, mercredi et vendredi de 14 heures à 18 heures
- la Brigade de Poix de Picardie, assure l'accueil du lundi au samedi de 8 heures à 12 heures, de 14 heures à 19 heures, le dimanche et jour férié de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 18 heures.

En dehors de ces heures d'ouverture, vous aurez toujours un interlocuteur, soit en faisant le numéro de la Brigade de Saint-Sauflieu, soit le 17, de jour comme de nuit. En effet, lorsque la Brigade de Saint-Sauflieu, est fermée, les personnels sont sur le terrain, et le téléphone est dévié vers la Brigade de POIX DE PICARDIE, ou alors vers un centre d'appel de la Gendarmerie à AMIENS.

Les fêtes de fin d'année, sont synonymes de départ en vacances. Afin de signaler vos absences, l'opération « tranquillité vacances » est toujours d'actualité. Cette opération est valable toute l'année, même en dehors des périodes dites scolaires. C'est un service gratuit qui vous permet de bénéficier de la surveillance de votre habitation. Il vous suffit de vous rendre à la caserne de Gendarmerie et de fournir toutes les informations nécessaires.

LES ESCROQUERIES : INFO ESCROQUERIE : Tél. 08 11 02 02 17 ou www.internet-signalement.gouv.fr

L'escroquerie sur internet : Transactions virtuelles, pertes bien réelles :

- Si je vends ou achète un bien onéreux, j'organise une rencontre avant la transaction.
- Si je vends un bien, j'attends d'avoir reçu matériellement l'argent avant de livrer.

Fausse qualité : l'escroc était bien caché

- Avant de payer quoi que ce soit, je contacte le service concerné pour me renseigner.
- Je vérifie toujours la qualité déclarée de mon interlocuteur.

L'escroquerie aux billets noircis :

- Billets, tachés, maculé : je dois me méfier.
- L'appât du gain ne doit pas me détourner du bon sens.

Le « Phishing ou » « Hameçonnage » : un mail ça peut faire très mal

- Je ne réponds jamais à un courriel qui me demande de transmettre mes coordonnées bancaires, je sais que ma banque (ou toute autre institution de confiance) ne me les demandera jamais par courriel
- En cas de doute, j'appelle directement ma banque.

Une fausse épargne qui vous ruine

- Je sais que les trop bonnes affaires n'existent pas,
- Je ne confie pas d'argent à un inconnu.

L'escroquerie à la fausse loterie

- Je ne réponds jamais à ce type de proposition
- Si je n'ai pas joué, j'ai peu de chance d'avoir gagné.

L'escroquerie à l'héritage

- Je n'envoie pas d'argent à un inconnu, via un service de transfert d'agent ou par virement bancaire.
- Je ne réponds jamais à ce type de proposition.

Sur internet

- Je réalise mes achats uniquement sur les sites de confiance signalé par le logo suivant dont l'adresse commence au moment de la transaction par « https ».
- J'évite le piratage de ma carte bancaire en protégeant mon ordinateur avec un anti-virus, un pare feu et un logiciel anti-espion à jour.

Les automates (distributeurs de billets)

- Je compose discrètement mon code et masque le clavier avec ma main.
- Je ne me laisse pas distraire par des inconnus qui proposent leur « aide », il s'agit souvent d'escrocs qui cherchent à subtiliser ma carte et à récupérer mon code secret

En magasin

- Je ne quitte jamais ma carte des yeux, je ne la confie à personne.
- Je ne conserve pas mon code secret au même endroit que la carte.



CONSEILS & RENSEIGNEMENTS pratiques

URGENCES ET PREMIERS SOINS

Les bons réflexes

- Appeler le **SAMU** en composant le **15** pour tout problème urgent de santé.
- Vous pouvez aussi consulter le **médecin de garde** le plus proche de votre domicile.

JE SOUHAITE CONTACTER LES URGENCES. QUI DOIS-JE APPELER ? POUR QUOI ?

Le **15 SAMU**, réponse directe : urgences médicales et vitales.

Le **18 POMPIERS (18)**, réponse directe : incendie, explosion, accident domestique, accident de la route, du travail, noyades, blessé, intoxications.

Le **17 POLICE**, réponse directe : sécurité et tranquillité publique.

L'URGENCE (112) : Service centralisateur.

Numéro européen à utiliser de préférence depuis un téléphone mobile. Votre appel sera dirigé vers un des services de secours le plus proche.

Le 115 SAMU Social

Bon à savoir

L'efficacité de l'intervention des secours dépend de la précision de votre appel.

Soyez calme, précis et laissez votre interlocuteur vous poser des questions.

QUE DOIS-JE DONNER COMME INFORMATIONS ? DANS L'ORDRE, POSÉMENT ET AVEC PRÉCISION

Je m'identifie :

Votre nom

Le numéro de téléphone ou la borne d'appel d'où vous appelez

Je donne la nature du problème

[Accident, incendie, blessé...] avec les risques éventuels (effondrement, fuite...), le nombre de blessés, les premiers gestes effectués.

Je précise le lieu de l'intervention :

L'adresse précise dans tous les cas (ville, commune, lieu-dit, rue, numéro...)

Le lieu (appartement, préciser étage, n° de l'appart, code d'accès)

Je réponds aux questions qui me sont posées

Je ne raccroche jamais en premier

Je reste à l'écoute de mon interlocuteur

J'attends les instructions

Je retourne auprès de la personne malade ou blessée pour lui parler et la rassurer

Je fais le nécessaire pour faciliter l'accès aux secours, les accueillir et les diriger vers la victime, le plus rapidement possible

Si vous avez des notions de secourisme, mettez la personne malade ou blessée dans une position de sécurité.

Ne déplacez jamais une personne malade ou blessée avant l'arrivée des secours.

JE SOUHAITE CONTACTER LE CENTRE ANTI POISON LE PLUS PROCHE DE MON DOMICILE

Les centres Antipoison sont des centres d'informations sur les risques toxiques de tous les produits existants, médicamenteux, industriels et naturels.

Ils ont un rôle d'information auprès des professionnels de santé et du public et apportent une aide par téléphone au diagnostic, à la prise en charge et au traitement des intoxications.

N'attendez pas que les symptômes de l'intoxication apparaissent pour téléphoner.

Appelez la Police ou la Gendarmerie ou à défaut le 15

Une adresse internet : www.centres-antipoison.net

Bon à savoir devant un empoisonnement

Ne faites pas boire de lait ! Ne faites pas vomir ! C'est rarement indiqué et parfois même très dangereux.

L'efficacité de l'intervention des secours dépend de la précision de votre appel.

Soyez calme, précis et laissez votre interlocuteur vous poser des questions.

En cas de projection d'un produit dangereux dans les yeux ou sur la peau, rincez immédiatement, abondamment et longuement, plusieurs minutes, à l'eau claire.

En cas d'émanation de gaz irritant ou toxique dans un espace fermé, aérez bien les locaux.

En cas de pollution accidentelle massive, aérienne ou hydrique, suivre les instructions spécifiques diffusées par les autorités de santé et préfectorales.

LES ACCIDENTS DOMESTIQUES

LA CUISINE

Ne pas laisser à la portée des enfants une casserole sur le feu, ni des allumettes, briquets, bougies, etc... Des objets pointus ou effilés (couteaux, ciseaux...) sont dangereux. Ne pas laisser des produits dangereux dans les placards accessibles.

Si le feu prend à la frigidaire :

- placer une couverture sur le récipient,
- supprimer la source de chaleur,
- recouvrir éventuellement le couvercle d'une serviette mouillée,
- ne toucher plus à la frigidaire avant plusieurs minutes.

LES BRÛLURES

Brûlures simples.

Toujours refroidir, le plus tôt possible, la surface brûlée par arrosage à l'eau froide sans pression, pendant au moins 10 minutes. Ne pas percer la cloque, la protéger par un pansement adhésif.

Brûlures graves.

Toujours refroidir, le plus tôt possible, la surface brûlée par arrosage à l'eau froide, sans pression, pendant au moins 10 minutes. Les vêtements de la victime doivent être retirés le plus tôt possible sans ôter ceux qui collent à la peau, ceci peut être fait pendant l'arrosage ou sous la douche. Faire appeler les secours médicaux. Sauf gène ventilatoire, allonger le brûlé sur la région non brûlée, si possible sur un drap propre. Surveiller les fonctions vitales.

LES ENFANTS

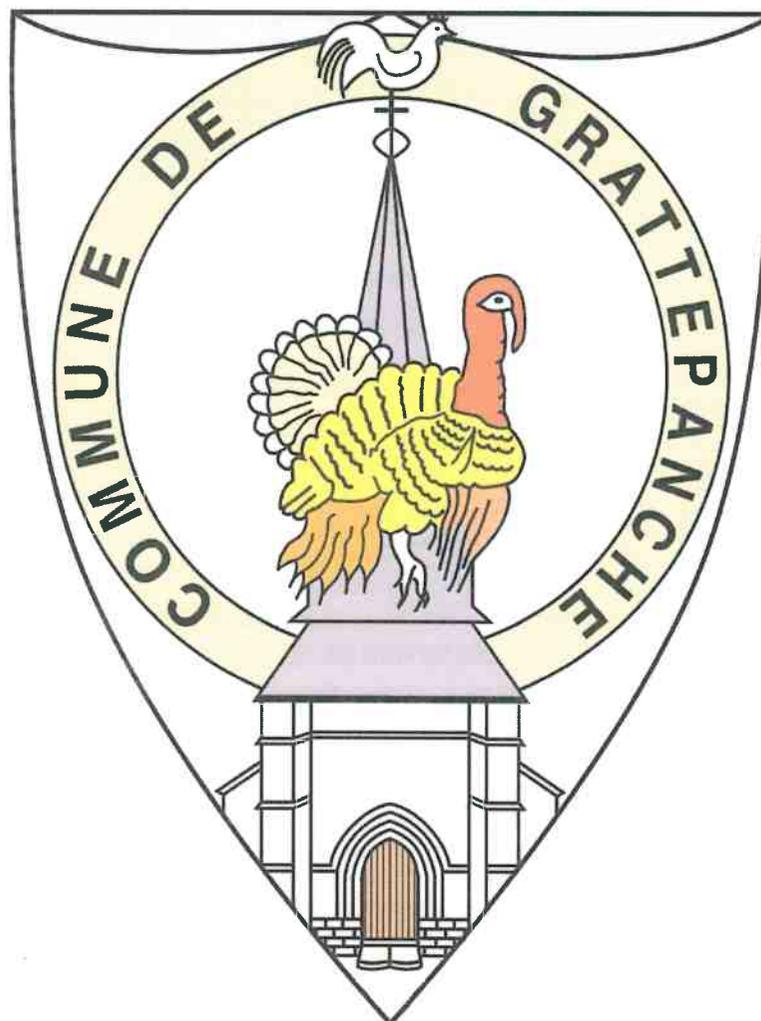
Faire attention aux jeux des bambins (monter sur une chaise, une table...).

Ils ne possèdent pas totalement le sens de l'équilibre. Un jouet ne doit pas être une arme ou un danger pour l'enfant. Il doit être adapté à son âge (dimensions, aspérités, composants chimiques, biseaux fragiles...).

Ne pas laisser un enfant jouer avec un fer à repasser.

C'est un objet lourd et parfois brûlant.





BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Rédigé par : ROGER Betty, JABELIN Nathalie, BARDET Bruno,
DUFOUR Cédric et GOURGUECHON Francis

Sous la responsabilité de NAVARRE Maurice, Maire de la Commune
de GRATTEPANCHE.

2014

I.P.N.S.